



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Le jeudi 6 novembre 2025, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le 22 octobre 2025, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT	Mme BAUDONNE	M. BAUDRIER
M. BUSSY	M.CHEVANDIER	Mme DASPET
M.DIDIER	Mme DUCHAUCHOI	Mme EKON
Mme EL AARAJE	M. EPARA EPARA	Mme GAFFORELLI
Mme GARRIGOS	M. GLEIZES	Mme GOFFAUX-
M. GOULIN	M. JALLAMION	ESPEJO
Mme NAGELS	M. PLIEZ	Mme JASSIN
M. ROGER	M. SAKHO	Mme RIVIER
M. SAUVAGE	M. SOREL	M. SALACHAS
		Mme ZIANE

S'ETAIENT EXCUSES

M. BOUHDIDA-LASSERRE	M. BOYAJEAN	Mme DE MASSOL
Mme DJELLALI	Mme GUHL	Mme HALIL BELLAH
Mme HERRERO	M. HOCQUARD	M.INDJIC
Mme JARDIN	M. JOSEPH	Mme MAQUIOUI
Mme PRIMET	M. SAMAKE	Mme TRACHEZ

POUVOIRS

M. BOUHDIDA-LASSERRE a donné son pouvoir à Mme EKON
M. BOYAJEAN a donné son pouvoir à M. DIDIER
M. CHEVANDIER a donné son pouvoir à M. BUSSY jusqu'à 19h56
Mme EL AARAJE a donné son pouvoir à M. BUSSY à partir de 22h57
Mme GUHL a donné son pouvoir à M. GOULIN
M. HOCQUARD a donné son pouvoir à M. GLEIZES
Mme JARDIN a donné son pouvoir à M. SAUVAGE
Mme MAQUIOUI a donné son pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO à partir de 21h45
Mme NAGELS a donné son pouvoir à Mme GOFFAUX-ESPEJO jusqu'à 21h11

Mme PRIMET a donné son pouvoir Mme DUCHAUCHOI
M. SAMAKE a donné son pouvoir à M. EPARA EPARA
Mme TRACHEZ a donné son pouvoir à M. ALIBERT

Ordre du jour

1. Délibérations.....	7
202025015 Désignation d'un secrétaire de séance.....	7
202025017 Election d'une adjointe au Maire – Vote à bulletin secret.....	7
202025016 PV du Conseil d'arrondissement du 25 septembre 2025.....	8
2025 DAE 117 Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions. Mme Carine EKON rapporteure	8
2025 DAE 170 Clôture des opérations Vital'Quartier. Mme Carine EKON rapporteure	9
2025 DDCT 168 Subventions (74455 euros) à 25 associations pour le financement de 28 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (4 ^e enveloppe). Maxime SAUVAGE, rapporteur.....	10
2025 DEVE 75 Avenant n°1 à la convention de subvention d'équipement accordant une subvention à l'association Céleste dans le cadre de l'AAP PARIS SEME 1. Maxime SAUVAGE rapporteur	12
2025 DDCT 177 Assemblées citoyennes d'arrondissement. Annie GAFFORELL rapporteure	13
2025 DLH 139 Réalisation, 3 rue du Télégraphe (20 ^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (2 017 810 euros). Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	17
2025 DLH 205 Réalisation, 15 rue de Bagnolet - 2 Cité Aubry (20e) d'un programme d'acquisition amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI - 7 PLUS) par Habitat Social Français – Subvention (1 494 738 euros). Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	18
2025 DLH 363 Réalisation 155 Rue Pelleport (20e) d'un programme d'acquisition amélioration de 33 logements sociaux (12 PLAI - 11 PLUS - 10 PLS) par la RIVP - Subvention 5 842 407 euros. Thomas CHEVANDIER rapporteure.....	20
2025 DLH 292 Réalisation de 20 programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP, Batigère, Paris Habitat et Elogie-Siemp dans le 20 ^e arrondissement – Subvention (3 284 440 €). Antoine ALIBERT rapporteur	22
2025 DLH 371 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux (Communication sans vote). Antoine ALIBERT rapporteur	24
2025 DLH 372 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des.....	24
Copropriétés. (Communication sans vote). Antoine ALIBERT rapporteur	24
2025 DAE 197 Subvention (50 000 euros) et conventions, dont convention pour l'occupation de locaux au sein de la Mairie du 20 ^e arrondissement à l'association Sensemune. Karine DUCHAUCHOI rapporteure	26
2025 DGRI 57 Convention de co-organisation et co-production de l'exposition « Regards de Gaza » en partenariat avec l'UNRWA, du 08/09 au 20/10/2025 au 104 (19 ^e) et du 21/10 au 02/11/2025 à la Mairie du 20 ^e . Geneviève GARRIGOS rapporteure.....	27
2025 DEVE 94 dénomination "Square des femmes afghanes luttant pour leur liberté" donnée à l'espace vert situé 57 bis rue Vitruve (20 ^e). Geneviève GARRIGOS rapporteure	30
2025 DAC 143 Subventions de fonctionnement (22 000 euros) aux associations Letourdunmonde, Glassbox et l'Entre Prise et convention avec l'association Glassbox (11 ^e et 20 ^e)	31

2025 DAC 146 Subvention d'équipement (4 664 euros) et convention avec l'association L'Entre Prise (20 ^e)	31
2025 DAC 169 Subventions (386 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.....	31
2025 DASCO 87 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).....	32
2025 DASCO 31 Transformations Olympiques – Subventions 300 000 euros et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».....	32
2025 DFPE 109 Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.....	32
20202518 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 39 rue Joseph Python (20 ^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Tous Ensemble ».....	32
2025 DAE 29 Conventions et subventions (247 500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune.....	32
2025 DAE 167 Conventions et subventions (941 000 euros) à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif.....	32
2025 DAE 174 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (216 000 euros) en faveur de l'économie circulaire.....	32
2025 DDCT 167 Financement de 45 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205325 euros à 37 associations).....	32
2025 DJS 21 Héritage des Jeux « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 29 associations pour le financement de 29 projets.....	32
2025 DJS 22 Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 47 associations pour le financement de 47 projets.....	32
2025 DFPE 77 Subventions complémentaires aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (216 412 euros)	32
2025 DFPE 171 Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir	32
2025 DFPE 188 Subvention (3 994 euros) et convention avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20 ^e) pour la réalisation de travaux de réfection d'un chéneau en toiture et la révision de la couverture	32
2025 DFPE 189 Subvention (3 647 euros) et convention avec l'association « Lutin Lune » (20 ^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et l'achat d'équipement pour leur crèche parentale « Lutin Lune »	32
2025 DJS 130 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.....	32
2025 DLH 355 Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024 (<i>Communication sans vote</i>)	32
2025 DLH 220 Réalisation 4 boulevard de Belleville (20 ^e) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP Subvention (204 204 euros).....	32
2025 DLH 258 Réalisation, au 82 boulevard de Ménilmontant (20 ^e) d'un programme de rénovation de 39 logements par Paris Habitat - Subvention (1 592 458 euros).....	33
2025 DLH 325 Octroi de garanties d'emprunts finançant un programme d'acquisition-amélioration de logements sociaux situé 38-40 rue Ramponneau (20 ^e) par Immobilière 3F.....	33

2025 DLH 362 Réalisation 10 Villa Sainte-Marie (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux PLS par la RIVP - Subvention (665 500 euros)	33
2025 DSOL 161 Subventions (125 000 euros) et conventions avec cinq associations pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires... 33	
2025 DSOL 162 Subventions (333 540 euros) et conventions à trente associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens..... 33	
2025 DSP 29 Dotations (4 130 439 euros), conventions et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif	33
2025 DSP 84 Subvention (8 000 euros) au Comité départemental de Paris de Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) de Paris (11 ^e , 15 ^e , 19 ^e et 20 ^e)	33
2025 DSP 91 Subventions complémentaires (8 000 euros) à trois associations pour le financement de projets santé dans les quartiers populaires des 18, 19 ^e et 20 ^e arrondissements	33
2025 DASCO 66 Convention pour l'utilisation des terrains sportifs du stade Paté	33
2025 DU 23 Constitution de servitudes de passage piétons avec Paris Habitat-OPH sur les parcelles 15 à 23 rue des Cascades (20 ^e).....	33
2025 DU 152 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2024.....	33
2025 DU 154 Cession à Pariseine. Développement d'un lot de copropriété au 205 avenue Gambetta (20e).....	33
2. Vœux	33
V202025054 Voeu du Conseil de quartier de Belleville sur les publications en temps de campagne....	33
V202025055 Voeu du Groupe communiste et citoyen relatif au maintien de la pratique de l'IVG Instrumentale à l'Hôpital Tenon.....	37
V202025056 Voeu du groupe Les Écologistes de Paris 20 relatif au maintien du centre IVG à l'hôpital Tenon :	37
V202025057 Voeu sur proposition de Laurent Sorel relatif à l'interruption des IVG instrumentales à l'Hopital Tenon :.....	37
Voeu relatif au maintien de la pratique de l'IVG instrumentale à l'Hôpital Tenon sur proposition de Karine Duchauchoi et les élu.es du Groupe communiste et citoyen du 20 ^e arrondissement, d'Emmanuelle Rivier et les élu.es du groupe Ecologiste du 20 ^e et de Laurent Sorel.....	37
V202025069 Voeu de l'exécutif relatif à l'accord entre la Poste et Temu à l'initiative des élus du Groupe communiste et citoyen et des élues s du groupe Les Ecologistes du 20 ^e	39
V202025070 Voeu de l'exécutif sur proposition du groupe Les Écologistes Paris 20 relatif au soutien de l'expérimentation TZCLD	41
V202025071 Voeu relatif au projet de baisse du budget des APL et de suppression des APL aux étudiants étrangers extracommunautaires non boursier.....	44
V202025062 Voeu du groupe Les Écologistes de Paris 20 et du Groupe Communiste et citoyen relatif à l'encadrement strict, à la régulation et à la lutte contre la spéculation immobilière due au co-living à Paris, et à la situation du 40 rue des Montibœufs dans le 20 ^e arrondissement. Co-signature du groupe Communiste et Citoyen du 20 ^e arrondissement.....	47
V202025063 Voeu du groupe Les Écologistes de Paris 20 relatif à la modulation des loyers de la RIVP pour les ateliers de la Manufacture de Belleville.....	48
V202025064 Voeu du groupe Les Écologistes de Paris 20 relatif au rétablissement et au renforcement du Dispositif Lycéen pour garantir le droit à l'instruction des jeunes isolés par la Ville de Paris Tel qu'amendé.....	51

V202025073 Vœu de l'exécutif relatif à la révision du réseau d'éducation prioritaire et au classement en REP et REP + de plusieurs écoles du 20 ^e	53
--	----

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre séance, en vous saluant toutes et tous et en saluant au passage les membres du public qui sont avec nous ce soir, en ligne ou dans la salle. Nous sommes donc le 6 novembre 2025. Il est 19h17. Notre conseil se réunit sur convocation adressée individuellement à chaque conseillère et à chaque conseiller par moi-même le 22 octobre 2025 dernier, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces dernières semaines, notre arrondissement a perdu plusieurs personnalités marquantes. Permettez-moi d'ouvrir notre séance en leur rendant hommage. Tout d'abord, Odile COUGOULE ; danseuse pédagogue, critique, passeuse inlassable, Odile COUGOULE aura traversé la danse contemporaine sans jamais chercher la lumière, mais en l'offrant aux autres. Disparue dans son sommeil à 75 ans dans la nuit du samedi 25 octobre dernier, celle qui avait fait de la transmission un art de vivre laisse derrière elle un sillage de mouvements, de mots et de mémoire. Odile COUGOULE intervenait régulièrement partout en France et dans le 20^e arrondissement, au Regard du cygne, au sein de l'association Terrain vague à Belleville-Amandiers et en 2024 lors du festival de la Maison de l'air dans le cadre de l'événement Baraka, événement soutenu par la mairie du 20^e pour célébrer les 30 ans de l'association ArAcanthe. Mes pensées vont ce soir aux personnes qui l'ont connue, à ses proches et en particulier à sa fille.

J'ai également appris avec tristesse le décès de Francine CHRISTOPHE, survenu mardi 4 novembre. Née en 1933 dans une famille juive non pratiquante, elle parvint à s'échapper avec sa mère à la rafle du Vel d'Hiv. Son père, lui, est prisonnier de guerre en Allemagne. Alors qu'elle tente avec sa mère de fuir en zone libre, elle est arrêtée et emprisonnée à Drancy. Son statut de fille de prisonnier de guerre la sauve de la déportation à Auschwitz. Sa mère et elle sont déportées le 2 mai 1944 au camp de Bergen-Belsen. Après sa libération, elle reprend l'école puis devient écrivaine et conférencière. Comme beaucoup de rescapés de la Shoah, elle joue un rôle indispensable de témoin de l'horreur et raconte son histoire dans les établissements scolaires. Elle devint également présidente de l'Amicale des anciens déportés de Bergen-Belsen. C'est en cette qualité que nous avons eu l'honneur de la fréquenter. L'Amicale des anciens déportés de Bergen-Belsen organise tous les ans une cérémonie au cimetière du Père-Lachaise, ainsi que d'autres événements que nous accueillons volontiers en mairie. Le décès de Francine CHRISTOPHE est un rappel que les jeunes générations ne pourront pas, comme nous dans notre jeunesse, bénéficier des témoignages directs de rescapés de la Shoah. Il est plus que jamais important de faire vivre leur mémoire. Aussi ce soir, je voudrais adresser toutes mes condoléances à sa famille et aux membres de l'Amicale des anciens déportés de Bergen-Belsen.

Enfin, Françoise DURAND, qui fut conseillère de Paris et élue du 20^e arrondissement, nous a quittés dimanche 26 octobre. Françoise DURAND fut l'une de ces femmes dont la vie épouse le mouvement de l'histoire. Elle a vécu longtemps rue Pia, puis rue Rébeval, fidèle entre toutes à ce quartier de Belleville qui fut pour tant de générations le creuset des engagements, le refuge des consciences libres. Professeur au lycée Voltaire, elle y a transmis avec la rigueur de l'esprit républicain ce goût des lumières qui éclaire encore notre chemin collectif. Elle quitta le Parti communiste en même temps qu'Henri FISZBIN pour rejoindre le Parti socialiste. Mais son fil rouge a toujours été la justice et le progrès au service de l'humain. Élue d'abord dans le 19^e de 1977 à 1983, elle fut ensuite élue dans le 20^e aux côtés de Michel CHARZAT de 1995 à 2001. Elle porta haut les couleurs de la République sociale, inlassable servante du bien public. En 1992, avec Gisèle STIEVENARD et Yvette ROUDY, elle fonda l'Assemblée des femmes, un lieu de réflexion, de dialogue et d'espérance. Ces femmes, socialistes, militantes associatives, syndicalistes, avaient compris que l'égalité n'est pas un mot, mais un combat. Elles célébrèrent en 1994 à l'Opéra Bastille le 50^e anniversaire du droit de vote des Françaises. Avec d'autres, elle contribua à convaincre Lionel Jospin d'inscrire dans notre Constitution le principe de l'accès égal des femmes et des hommes aux fonctions électives. C'est là une conquête majeure de notre République et elle y a pris toute sa part. Plus tard, elle fit entrer le buste d'Olympe DE GOUGES à l'Assemblée Nationale, un geste de mémoire, un acte de foi dans la continuité de la lutte des femmes pour la liberté et l'égalité. Aujourd'hui, je veux saluer une vie tout entière, vouée à la dignité humaine. Françoise DURAND n'a jamais cherché les honneurs, elle a préféré l'action, la pédagogie, la sororité.

En conclusion de ces trois hommages, je vous propose que nous nous levions et que nous observions une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Je vais maintenant vérifier que le quorum est atteint, vérifier les présents, les excusés, les absents, les pouvoirs. Je vais donc effectuer un appel nominal et j'invite les élus à répondre présents à l'appel de leur nom. Je le répète à chaque conseil et je le ferai jusqu'au dernier conseil de notre mandat : la participation au conseil d'arrondissement n'est pas optionnelle et il nous revient de nous montrer dignes jusqu'au dernier jour du mandat que les habitantes et les habitants nous ont confié.

Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Merci. Le quorum est atteint ; le conseil peut délibérer valablement au titre des dispositions de l'article L. 2121.17 du CGCT.

1. Délibérations

202025015 Désignation d'un secrétaire de séance

M. PLIEZ

La première délibération que je vous demande de voter est la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de nommer comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, M. Martin BUSSY, qui sera aidé par Mme Esmeralda SECO-MATEUS, assistante de direction au sein des services de la mairie et secrétaire auxiliaire.

Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, Monsieur Martin BUSSY est désigné comme secrétaire de séance.

202025017 Election d'une adjointe au Maire – Vote à bulletin secret

M. PLIEZ

La délibération suivante concerne la nomination en tant qu'adjointe au maire de Madame Claire GOFFAUX-ESPEJO, aujourd'hui conseillère déléguée en charge du tourisme et du patrimoine. Conformément aux règles édictées dans le CGCT, cet examen se tiendra à bulletin secret. Cela ne change rien à votre façon d'exprimer votre vote dans Quizzbox. Simplement, vos noms n'apparaîtront pas, ni sur les écrans, ni sur le PV de séance. En conséquence, je ne pourrai prendre aucun vote exprimé à l'oral. Je vous invite donc à procéder par l'outil Quizzbox au vote de cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Madame GOFFAUX-ESPEJO, Madame l'adjointe, je vous adresse mes sincères félicitations, et avant de vous remettre votre écharpe tricolore aux glands d'argent, qui est l'un des attributs de votre nouvelle fonction d'adjointe au maire, je tenais à rappeler les projets que vous avez menés depuis le début du mandat dans le cadre des délégations que je vous ai confiées :

- L'ouverture de la Maison du 20^e, en partenariat avec la Compagnie du 20^e, entreprise à but d'emploi du dispositif Territoires zéro chômeur, conduit par nos collègues Karine EKON et Maxime SAUVAGE ;
- Les parcours de mise en avant du patrimoine, dont la Chasse au trésor sur les traces de Grenouille, le petit renardeau du cimetière du Père-Lachaise ;
- La renaissance du pavillon de l'Ermitage, la nouvelle vie que vous lui insufflez à travers notamment les deux festivals que nous avons accueillis en juin, puis en septembre, annonciateur des travaux de restauration qui permettront d'ouvrir cet écrin patrimonial au grand public.
Je vous remercie pour les échanges que nous menons avec vous comme coprésidente du groupe Les Écologistes et comme conseillère déléguée ; je ne doute pas que ces échanges resteront toujours aussi agréables et fructueux dans vos nouvelles fonctions d'adjointe.
Je vais donc vous remettre votre écharpe ; encore toutes mes félicitations.

M. PLIEZ remet son écharpe d'adjointe au maire à Mme GOFFAUX-ESPEJO.

202025016 PV du Conseil d'arrondissement du 25 septembre 2025

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant de passer à l'examen des délibérations sur lesquelles les conseillères et conseillers se sont inscrits. Je vous rappelle que toute inscription, selon notre règlement intérieur, fait l'objet d'une inscription auprès des directions générales des services, de mon directeur de cabinet et de mon directeur de cabinet adjoint.

Nous allons commencer par l'adoption du PV. L'émotion du vote précédent m'a fait oublier de vous demander de vous prononcer pour le PV du conseil d'arrondissement du 25 septembre. Y a-t-il des remarques sur ce PV du 25 septembre ? S'il n'y en a pas, nous lançons Quizzbox.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DAE 117 Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions. Carine EKON rapporteure

M. PLIEZ

Nous passons donc maintenant à l'examen des délibérations. La première que nous allons examiner est la DAE 117 ; une inscription de Monsieur GOULIN, et pour lui répondre, Madame EKON. La parole est à vous.

M. GOULIN

Merci, Monsieur le Maire. Les élus écologistes voteront en faveur de ce projet de délibération car nous sommes étroitement attachés à soutenir les commerçants et les artisans de nos quartiers qui participent pleinement à l'animation de la vie locale et préparent évidemment les festivités de fin d'année avec beaucoup de diligence. Ces illuminations font partie du lien social et de la convivialité que nous voulons préserver dans un cadre de sobriété énergétique et d'initiative écoresponsable. Nous regrettons toutefois qu'il ne soit pas possible de dissocier le vote concernant certaines associations, en particulier les comités Vendôme, Montaigne et Faubourg-Saint-Honoré. En effet, ces structures, déjà très largement soutenues par les grandes enseignes de luxe, s'organisent désormais pour accroître leur pouvoir d'influence collective sur les politiques publiques parisienne. Ce n'est pas notre vision du partenariat entre la Ville et le commerce local. Nous aurions souhaité que l'aide publique se concentre davantage sur les commerçants de proximité, ceux qui font battre le cœur des quartiers populaires et qui ont réellement besoin de ce soutien. C'est donc un vote d'appui aux commerçants du 20^e et des quartiers de vie, mais accompagné d'une vigilance sur l'équité territoriale et sociale des subventions accordées. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Madame EKON.

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur GOULIN, pour votre intervention. Comme vous pouvez vous en douter, je ne défends que les commerçants du 20^e arrondissement, et votre intervention me permet de mettre en exergue ces deux associations de commerçants, l'une basée dans le quartier Sorbier, l'autre dans le quartier de Belleville. Ces deux associations de commerçants, comme vous le rappelez dans votre intervention, participent à l'animation de nos quartiers, promeuvent le savoir-faire français, participent à la culture également. Je suis extrêmement ravie de porter cette délibération qui leur permettra de financer une partie de leurs illuminations de Noël.

Je profite également de cette délibération pour vous annoncer une bonne nouvelle, puisque nous retrouvons des guirlandes qui vont être posées dans certains quartiers de l'arrondissement. C'est un combat que nous menons avec le maire et le cabinet depuis le début de la mandature ; enfin nous allons avoir d'autres quartiers illuminés, notamment les quartiers prioritaires de la ville. Nous sommes donc ravis et je vous invite à voter à l'unanimité cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Nous pouvons donc voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DAE 170 Clôture des opérations Vital'Quartier. Mme Carine EKON rapporteure

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à l'examen de la DAE 170. La parole est à François-Marie DIDIER. Pour lui répondre, Karine EKON.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne la clôture des opérations Vital quartier 1 et 2 et le contrat de revitalisation artisanale et commerciale mené par la SEM Paris Commerce, qui est le nouveau nom de l'ex-SEMA Est, plus connu par les Parisiens. Ces dispositifs avaient pour objectif de racheter, de rénover, de relouer des locaux commerciaux en pied d'immeuble afin de maintenir ou de développer des commerces de proximité artisanaux, de lutter contre la mono-activité, la vacance commerciale et la désertification de certains quartiers, ou encore soutenir l'emploi local et le lien social auquel évidemment nous sommes tous attachés ici. La Ville récupère les avances remboursables versées à la SEM, abroge la délégation du droit de préemption urbain à la SEM Paris Commerce sur ces secteurs et reprend ce droit pour ses futures interventions commerciales.

Cette délibération prévoit également la répartition des résultats financiers de ces opérations entre la Ville et la SEM. Je tenais à rappeler que la Ville a investi énormément dans ces opérations, ce que je ne critique pas d'ailleurs, à peu près 60 millions d'euros pour la première opération, ce qui permettait, je le redis, de financer l'achat, la rénovation ou la gestion de locaux. Certaines opérations ont quand même fini en déficit ; ce fut le cas de la première, avec près de 2 millions d'euros de déficit. Cela ne l'était pas pour l'opération Vital Quartier 2 avec plusieurs opérations bénéficiaires, même si ces résultats positifs incluent les produits financiers des avances placées et pas seulement l'efficacité de la politique commerciale menée par la Ville. Ces subventions, ces avances remboursables, servaient à compenser des loyers bas, des travaux lourds, l'accompagnement des commerçants. En pratique, l'argent public rend rentables les locaux qui auraient eu du mal à fonctionner tout seuls. Néanmoins, ces opérations n'ont pas été à la hauteur des enjeux. On voit bien qu'un certain nombre de commerces à Paris sont fermés. Enormément de locaux en pied d'immeuble demeurent vacants malgré ces investissements massifs. Ce sera, je pense, une des priorités de la prochaine mandature que d'avoir une vraie politique de proximité, en tout cas une politique qui fonctionne en matière de proximité pour les commerces parisiens. Même si nous devons soutenir le plus possible nos

commerçants avec une vraie politique municipale, les actualités de cette semaine et notamment l'arrivée de Shein au BHV démontrent que vous avez raté les choses lors de cette mandature. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Madame EKON, pour vous répondre.

Mme EKON

J'ai cru, à l'écoute de vos propos liminaires, que vous étiez rapporteur. Je me suis dit que vous alliez nous dire de voter pour cette délibération qui par ailleurs, moi, me semble complètement à propos, parce que sans ces deux dispositifs Vital Quartier 1 et Vital Quartier 2, certains quartiers de notre arrondissement seraient complètement déserts en termes de commerce de proximité. Evidemment, ces commerçants remercient ce dispositif, et les habitants de ces quartiers sont également ravis de voir que grâce à la possibilité offerte à la SEMA Est à l'époque, il est possible de préempter des locaux dans le parc privé pour pouvoir installer des commerces et des artisans de proximité, des commerces manquants dans les arrondissements. Je suis ravie de ces dispositifs. Cette délibération est une délibération, comme vous le disiez, technique, qui vient clore ces deux dispositifs en faveur de Paris Commerce.

Vous parlez de vacances. Dans le 20^e arrondissement, nous n'avons que cinq locaux vacants dans le cadre de Vital quartier 1 et Vital quartier 2. Je ne parle que pour le 20^e arrondissement, bien sûr. Par ailleurs, je pense que la qualité de nos commerçants, la qualité de leurs produits participent aussi à ce qu'ils restent quand même dans une santé économique, même si la conjoncture aujourd'hui n'est pas tout à fait louable. Je crois que le 20^e arrondissement est quand même depuis le Covid l'un des arrondissements qui a connu le moins de fermetures et le moins de vacances. Notre politique, c'est la preuve aussi que quand on aide les commerçants à se développer, à se maintenir, ils restent, ils sont pérennisés, ils sont viables.

Merci. Je vous invite à voter à l'unanimité cette délibération.

M. PLIEZ

Je crois que ce ne sera pas le cas si j'ai bien entendu l'intervenant précédent. Votons.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DDCT 168 Subventions (74455 euros) à 25 associations pour le financement de 28 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (4^e enveloppe). Maxime SAUVAGE, rapporteur

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DDCT 168. Plusieurs subventions. La parole est à Laurent SOREL. Le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

M. SOREL

Merci, Monsieur le Maire. Je tenais à m'inscrire sur cette délibération parce que, comme vous le savez, à chaque fois, la politique de la ville tient sur un fil ; quand il y a des débats sur le budget, c'est souvent la variable d'ajustement parce que certains continuent à penser que les quartiers coûtent très cher. Sur cette délibération, relativement peu d'associations du 20^e sont concernées. Il s'agit de la quatrième enveloppe. Je vais en profiter d'ailleurs pour intervenir également sur la DDCT 167, sur les 45 postes adultes-relais. Les postes adultes-relais sont absolument stratégiques pour les associations des quartiers ; sur cette délibération une dizaine d'associations du 20^e sont concernées, et il y a, je crois, 13 postes sur le 20^e.

Vous connaissez, évidemment, la problématique sur la politique de la ville ; l'État, année après année, se désengage. Il y a une nouvelle géographie prioritaire, avec 21 quartiers politiques de la ville, et ce,

toujours sur un seul critère, le revenu médian, qui n'est pas du tout adapté à la géographie parisienne. Dans ce contexte, la Ville a un pacte parisien pour les quartiers populaires, avec une géographie plus étendue, sur 31 quartiers, sur 10 arrondissements, dont le nôtre, avec en plus des secteurs de veille, contrairement à ce que fait l'État, avec d'autres indicateurs de vulnérabilité. C'est censé permettre à la Ville d'intervenir plus largement et d'avoir une politique plus adaptée aux besoins et aux demandes des habitants, des associations et de l'ensemble des partenaires avec lesquels elle travaille. Néanmoins, des interrogations subsistent, je ne vais pas m'étendre dessus, sur les moyens mis en face. Des objectifs sont affichés. Des débats ont eu lieu au précédent conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris sur les craintes concernant l'évolution et les moyens donnés aux équipes de développement local, côté 20^e, côté 11^e, mais aussi ailleurs. Plus généralement, une inquiétude est relayée par des associations, au-delà même des quartiers populaires ; il y a un plan social silencieux, vous le savez tous. Beaucoup d'associations licencient leurs salariés, faute de moyens. L'enjeu est donc réel.

Je rebondis sur la délibération suivante, l'engagement de la Ville sur les postes d'adultes-relais. L'État, sur la question des emplois aidés, se désengage. Je me réjouis que la Ville continue à intervenir. Je pense qu'il faudra rester attentif à ce qu'elle ne se contente pas d'accompagner le retrait en tentant de le ralentir, mais qu'elle soit un peu plus proactive.

J'en profite pour parler des associations qui sont concernées, à commencer par Strata'j'm. J'aime beaucoup Strata'j'm, parce qu'il se trouve que je l'ai fréquentée avec mes filles, il y a quelques années déjà. Il y a aussi Ayyem Zamen, avec le café social de Belleville, bien sûr, qui joue un rôle très important, le centre social Soleil Blaise, notamment, avec, je crois, deux postes d'adultes-relais. Il y a l'UNRPA, avec deux adultes-relais. Il y en a d'autres, évidemment ; je m'excuse par avance pour ceux que j'ai oubliés, Garage Numérique, Belleville Citoyenne...

Bravo aux associations du 20^e qui s'accrochent. Bravo aux associations des quartiers populaires qui s'accrochent ; que la Ville joue encore plus son rôle, c'est-à-dire ne lâche pas la politique de la ville face à un État qui se désengage, et qu'elle continue à être proactive et soutienne cette politique absolument vitale dans ces périodes de crise. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Pour vous répondre, Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire. Je tiens à remercier l'alerte passée par notre collègue M. SOREL et je peux lui dire que la Ville ne relâche pas son effort. Elle essaye au maximum de compenser le retrait de l'État, dans un contexte contraint puisque les subventions aux associations et les subventions aux dispositifs de la politique de la ville de l'État diminuent. Le soutien de l'État aux collectivités territoriales baisse également, ce qui a aussi un effet sur les capacités financières de la Ville de Paris.

Je vais vous parler de deux délibérations importantes : la quatrième enveloppe de l'appel à projets politiques de la ville, où sont accompagnées deux associations du 20^e. Vous en avez cité une, Strata'j'm. C'était particulièrement important, pour cette quatrième enveloppe, de pouvoir accompagner Strata'j'm, puisque c'est une association qui a la particularité dans le 20^e d'être à la fois implantée du côté de Belleville-Amandiers, plus précisément avec la Maison des Jeux rue des Couronnes, mais aussi du côté de la Tour du Pin, avec la Cabane Davout, sur les portes du 20^e. Mais rares sont les associations qui font un travail reconnu dans tous les QPV du 20^e. Strata'j'm est une association incontournable de nos QPV et en même temps elle a traversé, et on peut dire qu'elle traverse toujours, une situation de grande fragilité financière, qui s'explique principalement pour deux raisons. La première c'est qu'elle a perdu une prestation de formation qui représentait chaque année entre 30 et 40 000 euros, ce qui, pour une association comme Strata'j'm, n'est pas rien. Par ailleurs, et malheureusement, cela arrive trop souvent à des associations qui ne sont pas toujours équipées pour démasquer ce type de fraude, elle a été victime d'une fraude bancaire, qui lui a coûté en trésorerie plusieurs dizaines de milliers d'euros cette année. C'est pourquoi, nous avons fait un travail avec Monsieur le Maire, avec le cabinet et avec les deux équipes de développement local, pour essayer de trouver une manière d'accompagner Strata'j'm à court terme et continuer à lui donner des perspectives à moyen et long terme dans le 20^e. Cette subvention est une des manières

d'accompagner l'association, évidemment insuffisamment, mais nous avons d'autres leviers. Nous avons mobilisé Paris Habitat sur un autre levier, également pour pouvoir aider Strata'jm. Les adultes-relais sont un dispositif indispensable ; nous en avons parlé à de nombreuses reprises dans ce conseil d'arrondissement. L'État a décidé l'année dernière de geler puis de baisser le nombre d'adultes-relais. Pour tout Paris, c'était 229 conventions ; cela va passer malheureusement à 110. Cela a des impacts très forts sur les associations du 20^e arrondissement. Nous nous sommes mobilisés, en envoyant de nombreux courriers adressés à la préfecture de l'Île-de-France notamment, avec une mobilisation de la Ville auprès de l'État, ce qui a permis de sauver - malheureusement, c'est temporaire - plusieurs postes pour des associations du 20^e arrondissement. Je parle notamment d'Ayyem Zamen, qui est concernée par les deux délibérations et notamment par un accompagnement du café social à Belleville pour les seniors ; ils font un travail indispensable. Il y a aussi l'UNRPA, vous l'avez citée, sur un des deux postes, également l'Association Jeunesse Éducation (l'AJE). Beaucoup de postes adultes-relais sont fortement menacés dans le 20^e arrondissement : l'Association de Culture berbère, Chinois de France-Français de Chine, Belleville Citoyenne, Ta mère en tongs, Garage Numérique... Bref, il faut se mobiliser. Il faut essayer dans le budget 2026 de sauver les crédits de la politique de la ville. Nous veillerons à maintenir et à renforcer également l'accompagnement aux associations des QPV. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci Maxime. Je vous propose donc de voter pour cette délibération.

M. DIDIER

Monsieur le Maire, vous avez dû recevoir le pouvoir de Monsieur BOYAJEAN.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DEVE 75 Avenant n°1 à la convention de subvention d'équipement accordant une subvention à l'association Céleste dans le cadre de l'AAP PARIS SEME 1. Maxime SAUVAGE rapporteur

M. PLIEZ

Nous examinons la DEVE 75. La parole est à François-Marie DIDIER et le rapporteur est Maxime SAUVAGE.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. J'espère que le rapporteur ne s'offusquera pas que j'aie un peu travaillé mon dossier ; comme l'a fait Madame EKON tout à l'heure. Là, ce sont plus des questions sur les difficultés que rencontrent cette association, dans le cadre d'une subvention qui avait été approuvée dans un Conseil de Paris, de l'ordre de 13 400 euros, pour un projet d'aménagement dans le 20^e d'un site de compostage, accompagné d'une pépinière de quartier, et permettant notamment la réalisation d'une serre, de bacs composteurs, d'un système d'irrigation et l'achat d'outillage. Je comprends que l'association a rencontré différentes difficultés qui nous amènent à voter cet avenant, qui prolongerait la durée d'achèvement du projet. Je voulais simplement avoir des informations sur ces difficultés et pourquoi le projet a été retardé, pour pouvoir exprimer notre vote. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Pour vous répondre, Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci d'attirer notre attention sur cette délibération. Nous avions effectivement voté, il y a 4 ans, une subvention pour l'association Céleste et un projet d'agriculture urbaine qui s'inscrivait dans d'autres projets d'agriculture urbaine sur les portes du 20^e. La subvention couvrait 60 % des coûts de l'investissement, notamment pour construire une serre au 24 rue Louis Lumière, avec un poulailler et une pépinière.

Intervention dans la salle

Est-ce qu'il y a un coq ?

M. SAUVAGE

C'est une bonne question, mais comme il n'est pas encore installé... Nous irons le visiter ensemble. Vous faites référence à un autre débat que nous avons eu par le passé dans ce conseil d'arrondissement, plutôt du côté de la rue des Haies, mais je reviens à la délibération.

Un accompagnement à hauteur de 60 %, ce qui voulait donc dire qu'il restait 40 % à la charge de l'association, qui a cherché d'autres financements. Cette recherche de cofinancements a plus pris de temps que prévu. Nous sommes arrivés à l'expiration des 4 années alors que l'association peut désormaisachever son projet et qu'elle a trouvé les financements ; il faut cet avenant pour aller au-delà de décembre 2025 et lui donner le temps d'aller au bout. Dans quelques mois, nous pourrons inaugurer tous ensemble cette jolie pépinière de quartier, qui permettra des projets d'agriculture urbaine, notamment en lien avec les établissements scolaires du quartier sur les portes du 20^e.

M. DIDIER

Merci beaucoup et nous voterons favorablement l'avenant.

M. PLIEZ

Je vous propose de voter sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DDCT 177 Assemblées citoyennes d'arrondissement. Annie GAFFORELL rapporteure

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à l'examen de la DDCT 177. Nous avons trois demandes de prise de parole : Laurent SOREL, Vincent GOULIN, François-Marie DIDIER. La rapporteuse est Annie GAFFORELLI. Nous allons commencer par Laurent SOREL.

M. SOREL

Une Assemblée citoyenne à l'échelle de l'arrondissement... Je pense que tout ce qui est déploiement à l'échelle des arrondissements des structures de démocratie participative citoyenne créées à l'échelle de la ville, va dans le bon sens, parce que cela rapproche ces cadres, qui se veulent démocratiques, des habitants. Par contre, j'ai une première question, déjà, et une première inquiétude. Je sais que c'est la mode de déconnecter le niveau arrondissement et le niveau Conseil de Paris, mais du coup, je me demande quel sera le lien entre l'Assemblée citoyenne d'arrondissement et l'Assemblée citoyenne au niveau parisien. C'est un premier élément. En effet, à chaque fois, les seuls liens qui sont détaillés sont les liens avec les conseils d'arrondissement, ou avec le Conseil de Paris en fonction du niveau, mais jamais avec les autres structures de démocratie et citoyennes. C'est problématique parce que parfois on peut avoir l'impression qu'on rajoute des cadres démocratiques

à d'autres cadres démocratiques, des structures à des structures, et qu'on ne pense pas forcément à l'articulation entre ces différents éléments.

Ma deuxième question porte sur le rapport avec les conseils de quartier. Il existe déjà des structures, les conseils de quartier, chaque conseil de quartier ne pouvant déposer de vœu qu'une fois par an, avec d'ailleurs la limite que cela suppose : même si Annie GAFFORELLI le fait très bien, je pense que c'est toujours mieux que les conseils de quartier le fassent eux-mêmes. J'espère que dans la prochaine mandature, tout cela sera amélioré sur cette structuration. J'entends une petite voix à ma gauche... ou plutôt à ma droite. Ce qui est posé, évidemment, c'est la question des rapports entre les conseils de quartier et cette Assemblée citoyenne d'arrondissement. J'imagine qu'il doit y avoir des inquiétudes de ce côté-là. Comment tout cela est pensé ? Comment tout cela s'articule ? Est-ce que l'un ne va pas se substituer à l'autre ou prendre la place de l'autre ? C'est aussi une vraie inquiétude, même si je sais qu'Annie GAFFORELLI travaille très bien sur ces questions : il y a l'Observatoire de la démocratie locale, il y a tout ce qui est fait localement. Je pense que tout ça a déjà été réfléchi. Mais en tout cas, des inquiétudes s'expriment (et elles doivent être entendues) sur la manière dont c'est pensé. Autre chose, cette Assemblée citoyenne peut être saisie, à l'instar de l'Assemblée citoyenne parisienne, et j'ai toujours une crainte, c'est que cette saisine par l'exécutif soit une manière d'enfermer dans un carcan assez étroit les capacités de cette Assemblée de pouvoir s'autosaisir, ce qu'elle peut faire, et de pouvoir déterminer elle-même, dans les limites de ses fonctions, ce sur quoi elle veut réfléchir et ce sur quoi elle veut améliorer, voire critiquer ce que nous pouvons faire, nous, en conseil d'arrondissement. En effet, je tiens à dire, sur la manière dont on conçoit la démocratie participative, que quand ça va bien, c'est que ça ne va pas si bien que ça ; c'est quand il y a de l'eau dans le gaz, c'est quand il y a des petites tensions, qu'on se dit que la démocratie fonctionne. Malgré toute notre volonté, malgré ce que nous faisons au Conseil de Paris, ou en conseil d'arrondissement, le rapport avec les habitants est compliqué ; il y a une crise globale, oui, mais nous en sommes en partie responsables. Si l'on doit créer de telles structures, c'est aussi pour qu'elles puissent faire quelque chose que nous ne faisons pas, y compris pour nous contredire nous-mêmes. Il faut accepter d'être mis en difficulté par rapport à ces structures, parce que c'est ainsi qu'on peut faire avancer la démocratie.

J'ai exprimé un certain nombre d'inquiétudes ; je ne vais pas voter contre parce que je pense que cela va dans le bon sens. Je suis tenté par l'abstention parce que je suis vigilant, et en l'état actuel des choses, j'ai plus de questions que de réponses.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, à quelques mois des élections municipales de 2026, il fallait bien que la Ville se rappelle au bon souvenir des Parisiens en leur faisant croire qu'elle s'occupait d'eux.

Je partage certains points de Laurent SOREL. Mon inquiétude porte tout d'abord sur le rôle et les missions de ces Assemblées citoyennes d'arrondissement par rapport aux conseils de quartier qui, même si ce n'est pas parfait, fonctionnent. Je pense que nous sommes un des rares conseils d'arrondissement à avoir à chaque conseil des vœux des conseils de quartier, même s'ils sont quasiment systématiquement rejetés par la majorité, mais c'est une réalité : ces conseils de quartier fonctionnent. De plus, le 20^e était quand même un peu à l'initiative de ces sujets. Je n'étais pas encore élu et je n'habitais même pas dans l'arrondissement. Je crois que nous devons défendre ces instances.

Il y a un autre sujet, la composition de ces Assemblées citoyennes d'arrondissement, avec des gens qui peuvent être tirés au sort à minima à 70 %, soit 30 % qui seraient désignés, qui seraient même indemnités, ce qui n'est pas le cas des conseillers d'arrondissement qui ne sont pas indemnités, qui sont là de façon bénévole. Cela me pose question. De même pour les conseillers de quartier, ils ne sont pas indemnités, ils sont bénévoles, c'est un engagement qu'ils ont pris. J'ai beau jeu de dire ça, je suis conseiller de Paris et j'ai évidemment des indemnités. Mais c'est en tout cas quelque chose qui me pose vraiment question.

S'agissant du fonctionnement : la durée de mandat est comprise entre 10 et 18 mois. Un mandat, c'est 6 ans. Cette délibération me pose vraiment des questions. Nous avions pu voter cette possibilité dans une délibération au conseil de juillet dernier, sur lequel notre groupe, Changer Paris, s'était abstenu. Tout à l'heure, quand Vincent GOULIN est intervenu, il a rappelé, ce que je déplore depuis 5 ans, que dans les conseils nous votions sur des sujets qui ne concernaient pas du tout l'arrondissement. Cela peut concerner des votes de subvention à des associations que personne ne connaît ici parce qu'elles sont au fin fond du 16^e, du 9^e ou du 10^e. Nous ne parlons pas que des sujets de notre arrondissement, je le regrette, souvent d'ailleurs nous parlons de vœux à connotation internationale, qui prennent trop de place, trop de temps, dans ce conseil d'arrondissement. Finalement sur des sujets qui nous intéressent et qui intéressent les habitants de l'arrondissement, nous ne prenons pas le temps. Pourtant, il y a eu des moments dans le cadre de cette mandature où vous avez su, Monsieur le Maire, nous réunir, peut-être pas dans une configuration « conseil d'arrondissement », mais en tout cas dans une configuration ad'hoc. Je prends l'exemple du projet de la porte de Montreuil, qui, grâce à l'alliance du groupe Changer Paris et des Ecologistes au Conseil de Paris, a pu être rebalancé, retravaillé, et aujourd'hui approuvé par l'ensemble des élus et par les habitants. Je crois que cela avait fonctionné, et nous n'avions pas eu besoin de créer une nouvelle assemblée d'habitants, qui va se superposer à une autre structure. Donc cela me pose question. Quand les habitants ne sont pas contents d'une décision prise par la Ville ou par la mairie d'arrondissement, ils le disent, ils le font savoir, nous l'avons constaté tout au long de cette mandature. Je reprends l'exemple de la salle de consommation à moindre risque de la rue Pelleport ; la mobilisation des habitants a permis de démontrer que vous vous trompiez. Nous n'avons pas eu besoin de voir ça, ni en conseil de quartier ni dans une nouvelle assemblée, qui ne va pas renforcer la démocratie. Je ne le crois pas ; je crois que cela va démontrer, encore une fois, que c'est assez incohérent. Je pense qu'il faut profiter du nouveau mode de scrutin de PLM pour réfléchir à une nouvelle gouvernance de nos arrondissements. Moi, en tout cas, j'y suis favorable et je l'ai toujours dit, même si j'étais évidemment favorable au changement de mode de scrutin, beaucoup plus direct. Comme vous le savez, j'ai déjà pu m'exprimer.

Voilà ce que je voulais vous dire. Donc même si Annie GAFFORELLI va essayer de me convaincre, je tiens à vous dire que nous voterons contre cette délibération, qui ne me convient pas. Merci beaucoup.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, les élus écologistes s'engagent d'abord à saluer la démarche et l'esprit de la présente délibération issue des travaux de l'Assemblée citoyenne de Paris. Nous partageons pleinement l'objectif de renforcer la participation citoyenne et de donner davantage de place aux habitantes et aux habitants dans la construction des politiques publiques locales. Cela s'inscrit d'ailleurs dans la continuité des positions que nous avons défendues depuis le début de la mandature visant à donner capacité d'agir aux habitantes et aux habitants dans les concertations publiques.

L'idée de décliner des Assemblées citoyennes à l'échelle des arrondissements est intéressante. Elle s'inscrit dans une volonté de démocratiser davantage la décision publique et de rapprocher la parole citoyenne du terrain. De plus, nous souhaitons saluer ici le travail de l'Observatoire de la démocratie locale que nous avons créé dans notre arrondissement. Cette instance, composée de citoyennes et de citoyens volontaires, a pour mission de diagnostiquer les freins à la participation, d'émettre des préconisations et de favoriser l'inclusion, notamment des habitantes et des habitants éloignés des dispositifs classiques.

Pour autant, et indépendamment de la qualité du travail mené dans notre arrondissement par notre collègue Annie GAFFORELLI, comme cela a été rappelé précédemment, et de sa mobilisation sur la démocratie de proximité, plusieurs points de fond méritent selon nous une réflexion plus large avant toute mise en œuvre. Tout d'abord, comme le soulignait justement Laurent SOREL à l'instant, cette proposition arrive dans un contexte où il existe déjà de nombreuses instances locales de participation,

conseils de quartier, comités d'usagers, dispositifs participatifs ponctuels comme la démarche Embellir Votre Quartier par exemple, et beaucoup d'habitants expriment le besoin non pas d'un nouvel outil, mais d'une meilleure articulation et d'une reconnaissance plus forte de leur engagement dans des dispositifs existants.

Ensuite, plutôt que de créer une nouvelle structure, il nous semblerait plus pertinent de réinterroger le fonctionnement global de la démocratie locale dans chaque arrondissement, dans une logique de subsidiarité, pour mieux relier les initiatives citoyennes, les conseils de quartier et les instances municipales. Un autre point mérite selon nous une vigilance particulière, la question de l'indemnisation telle qu'elle a été soulevée par notre collègue François-Marie DIDIER. La délibération prévoit de rémunérer les membres des futures Assemblées citoyennes d'arrondissement, ce qui peut se comprendre dans une optique d'inclusion et de reconnaissance du temps consacré, mais cela soulève aussi une question d'équité. Comment justifier une rémunération pour certains citoyens engagés dans une instance nouvelle quand les membres des conseils de quartier, eux, participent bénévolement, parfois depuis des années, à la vie démocratique locale. Il y a là un risque de créer une disparité dans la valorisation de l'engagement citoyen, qui mérite une réflexion plus approfondie et collective.

Enfin, il nous semble évident que rien ne pourra être réellement mis en pratique avant la fin de la mandature, en mars 2026.

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur l'opportunité de présenter aujourd'hui ce que l'on pourrait qualifier de vœux boîte à outils, alors même qu'il ne débouchera sur aucune mise en pratique immédiate. Pour toutes ces raisons, intérêt sur le principe mais réserve sur le calendrier, sur la méthode et sur la cohérence globale avec les dispositifs existants, le groupe Les Écologistes s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Annie GAFFORELLI, la rapporteuse.

Mme GAFFORELLI

Merci beaucoup. Je voulais dire en préambule que j'étais d'accord avec Monsieur SOREL : la démocratie locale est vivante, elle bouge et se construit chaque jour.

Effectivement, comme vous l'avez rappelé, dans le 20^e arrondissement, nous avons, sans le savoir, été précurseurs de cette démarche avec notre Observatoire de la démocratie locale (ODL), qui remplissait déjà peu ou prou les mêmes objectifs que ceux fixés pour les assemblées citoyennes d'arrondissement.

L'ODL a permis de tester des formes de participation directe, d'évaluation citoyenne et de dialogue avec les élus. Nous pouvons donc nous réjouir que cette nouvelle instance vienne prolonger et renforcer ce travail engagé depuis plusieurs années.

La délibération que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans la suite de la DDCT 135 « De nouveaux pouvoirs pour décider », adoptée au Conseil de Paris en juillet 2025. Elle fait écho aux recommandations de la troisième promotion de l'Assemblée citoyenne de Paris qui appelait à donner davantage de moyens aux habitantes et aux habitants pour participer à la décision publique. Désormais, chaque mairie d'arrondissement peut créer sa propre Assemblée citoyenne, dans un cadre défini par la Ville mais faisant une large marge d'adaptation locale.

Pour rédiger cette délibération, un groupe de travail mixte associant élus, conseillers de quartier, services de la Ville, cabinets et chercheurs se sont réunis à deux reprises. Leur objectif était d'élaborer un cadre à la fois clair et souple, permettant à chaque arrondissement de s'approprier ou non la démarche, selon son histoire et ses pratiques démocratiques.

Comme pour l'Assemblée citoyenne de Paris, la version d'arrondissement aura pour mission de produire des avis, des recommandations et une évaluation des politiques publiques locales. Ces travaux pourront déboucher sur des vœux ou des délibérations citoyennes soumises ensuite au conseil d'arrondissement. Chaque promotion sera saisie par le maire, sur le thème précis, avec un droit de suite afin de garantir un suivi concret des propositions formulées.

Le point le plus innovant de cette assemblée, c'est bien sûr sa composition. Les membres seront tirés au sort selon les critères garantissant la représentativité sociale, géographique et générationnelle de

notre arrondissement. La durée du mandat ira de 10 à 18 mois ; le nombre de membres est fixé à 21 personnes, selon les modèles utilisés statistiques pour un panel représentatif. Autre élément important, les membres seront donc rémunérés, à hauteur de 50 euros, sur le modèle des jurés d'assises, afin de reconnaître la valeur de leur engagement et de permettre à tous, quels que soient leurs moyens, de participer. Bien sûr, cette question de la rémunération devait être expliquée avec clarté, notamment vis-à-vis des bénévoles des conseils de quartier et de l'ODL, qui ne perçoivent pas d'indemnités. Il s'agit ici de deux logiques différentes. D'un côté, le tirage au sort et la mission ponctuelle. De l'autre, le volontariat citoyen et l'engagement sur plus long terme.

Il nous faudra veiller à valoriser chacun de ces rôles complémentaires et essentiels à la vitalité démocratique de notre arrondissement. Enfin, dans le 20^e, cette nouvelle Assemblée aura naturellement vocation à prendre la suite de notre Observatoire de la démocratie locale. Nous veillerons à ce que la transition se fasse en douceur en associant les membres et volontaires de l'ODL qui ont fait vivre cette instance depuis le début du mandat.

En conclusion, la création de cette Assemblée citoyenne pour le prochain mandat marque une étape importante pour renforcer la participation, l'écoute et la co-construction avec les habitants. Nous voterons donc favorablement pour cette délibération, en restant attentifs à trois points : la représentativité du tirage au sort, la bonne articulation avec les instances existantes et la reconnaissance équitable de tous les acteurs de la participation citoyenne.

M. PLIEZ

Je vous remercie. C'est vrai, il faudra ajuster en marchant, mais nous avons tous conscience qu'il y a une aspiration à plus de démocratie directe, et je crois que nous n'avons pas à rougir de ce que Paris, comme le 20^e, a pu faire pendant cette mandature. J'invite à revoir en replay les travaux de l'Assemblée citoyenne, avec ses habitants tirés au sort et les beaux projets qui ont pu émerger de leurs réflexions. Très honnêtement, je suis très heureux que nous puissions dérouler désormais ces assemblées citoyennes au niveau des arrondissements.

Les arrondissements, Monsieur DIDIER, ce sont ces échelons locaux, que la réforme de la loi PLM remet en cause, qu'un pouvoir central hors sol va mettre hors-jeu, comme dirait mon camarade du 19^e arrondissement.

Je clos le débat et je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DLH 139 Réalisation, 3 rue du Télégraphe (20^e) d'un programme de rénovation de 72 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (2 017 810 euros). Thomas CHEVANDIER rapporteur

M. PLIEZ

Je vous propose d'examiner la délibération suivante, la DLH 139. La parole est à Monsieur DIDIER ; pour lui répondre, Monsieur CHEVANDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne un programme de rénovation de 72 logements sociaux par l'immobilière 3F, 3 rue du Télégraphe, avec une subvention de la Ville de plus de 2 millions d'euros, ce qui est évidemment un montant significatif sur un parc existant ancien du Haut-Belleville-Télégraphe.

Evidemment, nous voterons pour, nous avons toujours voté pour les programmes de rénovation, mais ce qui m'étonne, c'est que finalement ce soit la Ville qui subventionne des opérations de maintenance, ou en tout cas de rénovation, qui devraient relever de la responsabilité du bailleur social. Voilà mon rapport d'étonnement à cette délibération, que je voulais dire ce soir.

Après, nous avons toujours voté de façon cohérente et constante les rénovations de logements sociaux. C'est évidemment un thème que nous défendons depuis 6 ans. Nous voterons donc favorablement cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Merci, Monsieur le Maire. Je suis un peu étonné par votre intervention, cher collègue, parce que nous avons toujours fait ça : la Ville subventionne les rénovations, et plus particulièrement les rénovations qui ont un volet climatique et de sobriété énergétique, que ce soit pour les bailleurs de la Ville, mais aussi pour les bailleurs dans lesquels la Ville n'est pas majoritaire. Là, c'est tout à fait cohérent avec la politique que nous mettons en œuvre et qui nous permet, à Paris, de financer la rénovation de 5 000 logements par an. Paris est la ville au niveau français et au niveau européen qui rénove le plus en nombre et en proportion. Nous en sommes très fiers et cela passe évidemment par un subventionnement, comme c'est le cas tout à fait habituellement pour cette opération.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose donc de vous prononcer sur la DLH 139.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DLH 205 Réalisation, 15 rue de Bagnolet - 2 Cité Aubry (20 e) d'un programme d'acquisition amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI - 7 PLUS) par Habitat Social Français – Subvention (1 494 738 euros). Thomas CHEVANDIER rapporteur

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DLH 205. Deux demandes de prise de parole : François-Marie DIDIER, puis Jacques BAUDRIER. Toujours pour vous répondre, Thomas CHEVANDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le 15 rue de Bagnolet - 2 cité Aubry : un programme d'acquisition et d'amélioration de 17 logements sociaux, 10 en PLAI, 7 en PLUS, par HSF, Habitat Social Français, plus une subvention de 1,5 million d'euros. Il s'agit là encore d'une préemption de la part de la Ville, ensuite acquis en pleine propriété par HSF en octobre 2024, dans le cadre d'une délégation du droit de préemption. Cet immeuble, qui a été bâti vers 1900, est composé de deux bâtiments avec cours communes, et de trois locaux commerciaux. Les travaux seront assez lourds puisqu'ils visent une rénovation énergétique importante : isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries, équipement de chauffage, création d'une VMC et réfection complète des toitures et parties communes. Ces travaux vont se réaliser, si je comprends bien, en milieu occupé, ce qui va poser un certain nombre de difficultés. On convertit à nouveau des logements en logements très sociaux, dans des quartiers qui en sont déjà fortement pourvus, avec un coût de plus de 7 millions d'euros pour seulement 17 logements ; tout cela est à mettre en lien avec le budget de la Ville.

Je le redis souvent, et Jacques BAUDRIER va évidemment me contredire, ce n'est pas de la création de logements sociaux, puisqu'on préempte, même si on les transforme, je l'entends. Mais dans ce cas, disons clairement que c'est de la transformation de logements en logements sociaux, et pas de la création.

Pour ces raisons, et compte tenu du taux de logements sociaux dans l'arrondissement, nous voterons contre cette délibération.

M. PLIEZ

La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Cher François-Marie DIDIER, en votant contre cette délibération, vous votez pour les logements vides ; 8 de ces 17 logements sont déjà vides et les autres, de par la loi climat résilience, sont en DPEG, donc interdits à la relocation. S'opposer à cette délibération, c'est avoir la garantie que cet immeuble avec des passoires thermiques restera majoritairement un immeuble de logements vides, ce qui est un scandale au vu de la crise du logement que nous subissons.

Cet immeuble est un immeuble construit avant 1914, comme plus de 500 000 logements à Paris, où très peu de propriétaires privés arrivent à financer les rénovations. Heureusement, nous rachetons en priorité ce genre d'immeubles parce qu'autrement, ils seraient en voie d'être complètement vidés et sortis du parc. Malheureusement, il y a plusieurs milliers d'immeubles de ce type.

Donc voter contre cette délibération, c'est soutenir le logement vide, donc agir contre le droit au logement, ce qui me semble complètement hors de propos.

Je crois que nous pouvons être fiers de cette action de préemption, qui, en outre, est ciblée exactement sur le genre de biens qu'il faut acquérir en priorité.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Monsieur le rapporteur.

M. CHEVANDIER

Je vais compléter très brièvement ce qui vient d'être dit par Jacques BAUDRIER, en soulignant également que par ces opérations de préemption, la Ville fait du logement social et produit du logement social dans des quartiers qui en sont déficitaires. Nous faisons donc aussi de la mixité sociale dans des quartiers où il y a besoin de produire encore du logement social.

Par ailleurs, cela a été dit à l'instant, c'est une opération de préemption qui porte sur des logements qui ne peuvent pas être loués ou sur des logements vides ; il me semble donc très étonnant que vous votiez contre. On voit là peut-être les contradictions entre le discours que vous tenez, où vous affirmez soutenir et certainement sincèrement, le logement social, et où en même temps, quand on vient dans la pratique, il y a souvent beaucoup de raisons derrière pour ne pas le soutenir.

Mais vraiment, je ne comprends pas comment vous pouvez voter contre ce programme. Je le regrette et j'appelle évidemment tout le monde à voter en faveur de cette délibération.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer sur la DLH 205.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vous invite maintenant à examiner la DLH 362. La parole est à François-Marie DIDIER. Le rapporteur est Thomas CHEVANDIER.

M. DIDIER

Je me suis inscrit sur la 363. J'ai peut-être mal écrit le 3.

M. PLIEZ

Alors il n'y a pas d'inscrits sur la 362.

2025 DLH 363 Réalisation 155 Rue Pelleport (20e) d'un programme d'acquisition amélioration de 33 logements sociaux (12 PLAI - 11 PLUS - 10 PLS) par la RIVP - Subvention 5 842 407 euros. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. PLIEZ

Nous passons à la 363. Donc la parole est à François-Marie DIDIER, et le rapporteur est toujours le même.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Un peu dans le prolongement de la précédente délibération de la rue de Bagnolet, on parle ici d'une opération (au 155 rue Pelleport) d'acquisition et amélioration de 33 logements sociaux (12 PLAI - 11 PLUS - 10 PLS) par la RIVP, ce qui est assez équilibré pour une fois, et une subvention de quasiment 6 millions d'euros. Il n'y aura pas d'opposition frontale à cette opération, mais il y a quand même des réserves sérieuses, qui sont toujours les mêmes. Si nous étions d'accord, je serais dans votre majorité. C'est une évidence. Je remercie Thomas CHEVANDIER de ne pas m'attaquer sur le logement social parce qu'il sait que je n'y suis pas opposé et que j'ai toujours soutenu les opérations auxquelles j'ai cru. Mais pour certaines, je n'y crois plus, en tout cas notre groupe n'y croit plus et donc émet des réserves. Là encore, on parle d'un immeuble assez récent, de 2002, qui a déjà été rénové en 2016 et en 2021. Il est classé en étiquette énergétique C. Aucun nouveau logement ne va être créé. Cet immeuble est-il vide ? Je n'en sais rien, Jacques BAUDRIER me le dira peut-être. Dans cette une zone, je ne sais pas s'il y a un déficit de logement social, en tout cas dans l'arrondissement, il n'y en a pas. Le coût de cette opération dépasse 14 millions d'euros, soit 430 000 euros par logement. Je considère que c'est cher. Je ne dis pas qu'il ne faut pas soutenir le logement social, mais c'est très cher, et peut-être que ces opérations de préemption sont trop chères par rapport aux finances de la Ville. C'est ça que je dis. Par ailleurs, le 20^e n'a pas vocation à accueillir tous les logements sociaux de la Ville. Et il ne faut pas me répondre qu'on n'en fait pas dans le 7^e; c'est trop facile. Dans le 7^e, on ne peut pas raser un immeuble pour pouvoir créer des logements sociaux ; c'est impossible, les Bâtiments de France le refuserait. Cet argument ne tient pas. Je l'entends, nous sommes en période électorale. Et quand on connaît Rachida DATI, on sait qu'elle n'est pas opposée aux logements sociaux. C'est la réalité. C'est la réalité. Je n'aurais peut-être pas dû prononcer ce nom. Ça vous effraie, ça vous fait peur. C'est normal. Mais voilà. En tout cas, sur cette opération, là encore, nous votons contre.

M. PLIEZ

Je vous remercie, la parole est à Jacques BAUDRIER, puis à Jérôme GLEIZES, puis au rapporteur. Et à Virginie DASPEL, que j'avais oublié, excusez-moi.

M. BAUDRIER

Quelques éléments d'appréciation sur ce projet. Monsieur François-Marie DIDIER, cet immeuble a été inauguré en 2002, mais a été lancé sous le mandat de Jean TIBERI. A l'époque, il y avait eu une bataille entre la mairie du 20^e, dont le maire était Michel CHARZAT et son premier adjoint Bertrand BRET, et le conseil de quartier ; il se trouve que j'étais conseiller de quartier. C'était la grande lutte contre la construction de cet immeuble, parce que notre revendication était qu'il y ait des équipements publics ou du logement social, ce qu'avait refusé la majorité de l'époque.

Finalement, une partie des logements sont en copropriété, dans le logement privé, une autre partie a fini en logements intermédiaires, gérés par CDC Habitat.

Aujourd'hui, 30 ans après, une partie de ces logements, uniquement la moitié, vont devenir des logements sociaux. Ce n'est pas une préemption de la Ville. Simplement, l'opérateur, le bailleur social CDC Habitat, parce qu'il investit beaucoup à Paris (d'ailleurs, nous allons présenter bientôt une délibération proposant la création de 438 logements sociaux étudiants grâce à un investissement important de CDC Habitat), a souhaité revendre à des bailleurs de la Ville un certain nombre d'immeubles, dont celui-ci, de 33 logements ; il s'agit plutôt d'un gentleman agreement entre un

bailleur social de la Ville et un autre bailleur social, dépendant de la Caisse des dépôts, et pas d'une préemption.

C'est dans ce cadre qu'est proposée cette délibération. Cela vient rattraper les erreurs qui ont pu être commises il y a une trentaine d'années. C'est donc conforme à la mobilisation du quartier de l'époque. C'est un juste retour de l'histoire.

M. PLIEZ

Madame DASPET.

Mme DASPET

Je vais faire une intervention-balai. C'est quand même rigolo, Monsieur DIDIER, pour celle-ci, nous sommes dans du diffus avec un conventionnement, un tiers, un tiers, un tiers, et cela ne vous convient pas. Pour la précédente, nous étions sur un conventionnement plus social, mais dans un quartier très calme - La cité Aubry, ce n'est pas le ghetto, pour dire les choses clairement -, et pour rénover les logements qui, sinon, resteraient vacants, et cela ne vous va pas. Et quand on accompagne la rénovation énergétique de I3F, Action Logement, le fameux logement presque social qui pourrait éventuellement vous convenir, puisque ce serait quasiment de l'intermédiaire et que ça permettrait de loger les classes moyennes, cela ne vous convient pas non plus. Je pense que nous ne devons pas avoir la même définition de ce qu'est le logement social. Vous êtes toujours pour dans l'absolu, mais jamais dans la pratique. Et là, nous avons vraiment un échantillon de tout ce qu'on peut faire dans une ville comme la Ville de Paris, et cela ne vous va jamais. Voilà, c'est tout. Dont acte.

M. PLIEZ

Monsieur GLEIZES.

M. GLEIZES

Je vais intervenir sur un autre élément : où fait-on du logement social ? Madame DATY ne serait pas opposée au logement social. Elle est très bien accueillie quand elle vient dans les quartiers où il y a du logement social, mais elle n'en construit pas dans son arrondissement. Il y a quand même un petit problème de cohérence, même par rapport à votre propre discours sur ce sujet. Il y aurait donc des spécialisations, certaines villes auraient plus de logements sociaux que d'autres.

La Ville de Paris, depuis qu'elle est là, se bat pour avoir une meilleure répartition. Et quand on propose des projets dans le 16^e arrondissement, ils sont refusés, ou il y a des votes contre. C'est ça la réalité. Et aujourd'hui, avec la transformation de la loi PLM, cela va accélérer cela, on va couper encore plus la relation entre arrondissement et Conseil de Paris. On pourra dire ce qu'on veut à tous les Parisiens et les Parisiennes, on pourra faire des gros sourires, et dans son arrondissement, on fera autre chose. À un moment, si vraiment on veut partager la charge du logement social... et ce n'est pas une charge, parce qu'il faut savoir aussi qui habite dans ces logements sociaux. C'est aussi parce qu'il n'y a pas d'augmentation du pouvoir d'achat, les gens ne peuvent pas accéder à la propriété, et donc il nous faut du logement social. C'est un tout. Vous ne pouvez pas dire : nous ne sommes pas opposés au logement social, alors que vous finissez par voter contre à chaque fois.

Donc, bien sûr, votons pour cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Je vais me contenter de répondre à l'argument sur le fait qu'il y a déjà beaucoup de logements sociaux, trop de logements sociaux dans le 20^e arrondissement et que, du coup, il ne faudrait pas en faire davantage. Je comprends qu'on puisse avoir une réserve sur le logement social fondée sur un

argument lié à la question de la mixité sociale. Aujourd'hui, ce sur quoi nous discutons, toutes les opérations sur lesquelles nous discutons, sont des opérations de mixité sociale. Un, parce qu'on fait de la préemption dans des quartiers déficitaires en logements sociaux. Deux, parce que ce l'on fait du « un tiers, un tiers, un tiers », entre les trois modalités de financement du logement social et donc que ces opérations en elles-mêmes ont de la mixité. Trois, l'opération qui fait l'objet de la DLH 363, est, par sa particularité et son histoire, encore plus de la mixité sociale. Par ailleurs, c'est la politique de la Ville depuis 25 ans de faire dans le diffus, de préempter dans le diffus, de faire du logement social à l'ouest ; et le PLU que nous avons voté l'an dernier nous donne énormément d'outils juridiques qui nous permettent de rééquilibrer les logements sociaux entre l'est et l'ouest, et c'est une volonté très forte de notre majorité. Il n'y a donc pas de raisons objectives, si ce n'est une réserve politique et idéologique vis-à-vis du logement social, qui permettent de justifier un vote contre ou l'émission de réserves comme vous l'avez fait. Donc évidemment, j'appelle à voter pour.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DLH 292 Réalisation de 20 programmes d'ilots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP, Batigère, Paris Habitat et Elogie-Siemp dans le 20^e arrondissement – Subvention (3 284 440 euros). Antoine ALIBERT rapporteur

M. PLIEZ

Nous examinons la DLH 292. J'ai deux intervenants, François-Marie DIDIER et Jacques BAUDRIER, et pour leur répondre, Antoine ALIBERT, le rapporteur. Nous commençons par Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci Monsieur le Maire. C'est une très belle délibération, parce que ce sont 20 programmes d'ilots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service. Ce sont 20 opérations différentes, qui ont deux objets, deux investissements très importants. D'une part, la protection des logements sociaux face aux canicules avec la pose de volets, plusieurs milliers de volets, par exemple sur près de 150 logements du 304 rue de Belleville, et sur l'ensemble du 154 rue de Belleville. C'est dans le cadre de notre politique de poser systématiquement des volets sur l'ensemble des logements sociaux de Paris. Nous espérons que d'ici moins de 10 ans, des occultants permettront de protéger de façon très importante dans le cadre des canicules l'ensemble du parc social de Paris. Ce dispositif d'ilots de fraîcheur a été créé il y a deux ans, en complément des investissements réalisés dans le cadre des requalifications de Plan climat, qu'on a vu dans des délibérations précédentes, ce qui nous permet d'accélérer très fortement la pose de volets. Nous n'attendons pas qu'il y ait une rénovation globale de l'immeuble pour poser des volets. Désormais, plus de la moitié des logements sociaux parisiens ont des volets ou des occultants divers. Ce rythme augmente très rapidement.

L'autre objet est la végétalisation des parcelles des bailleurs sociaux. Je tiens à signaler une opération emblématique, puisque chaque année, nous végétalisons plus de 2 hectares de pleine terre sur le patrimoine des bailleurs sociaux. C'est une augmentation conséquente des surfaces de pleine terre à l'échelle parisienne. Cette année, en 2025, la plus grande opération de Paris sera dans le 20^e arrondissement. C'est l'opération de végétalisation des espaces de l'ensemble du 64 rue Haxo et 211 avenue Gambetta, plusieurs milliers de mètres carrés. C'est vraiment un superbe projet de végétalisation, associé à une grosse opération de requalification du Plan de climat. C'est une vraie rénovation urbaine de cet ensemble immobilier, avec en plus le retravail sur la trémie très laide située le long de l'avenue Gambetta. Voilà une végétalisation qui sera permise grâce à cette délibération qui sera, je pense, plébiscitée par l'ensemble des habitants de cet ensemble et du quartier Saint-Fargeau.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci Monsieur le Maire. Comme j'ai été caricaturé, vous me permettez quand même de répondre à Madame DASPET, qui aura passé finalement 5 ans à me caricaturer. Reprenez mes votes : je n'ai pas voté systématiquement contre les opérations en matière de création ou de transformation de logements en logements sociaux.

Ce que je regrette, et Thomas CHEVANDIER a touché un point sensible, c'est la mixité sociale ? C'est ça l'argument. Mais le problème c'est que je ne suis pas aux manettes depuis 25 ans, et que la mixité sociale, là où vous deviez la faire, vous l'avez ratée. C'est le cas dans toutes les portes de Paris, c'est une réalité. On a le droit de le constater après 25 ans, je ne dis pas d'inaction, mais en tout cas de gestion de cette ville.

Si je reviens sur la délibération, j'ai plutôt des questions. L'argument de Jacques BAUDRIER sur les volets est une très bonne chose, je pense. D'ailleurs, il y avait des volets à Paris auparavant, puis il y a eu une mode où on n'en mettait plus, et c'est peut-être bien d'en remettre. Là, on parle quand même de près de 28 millions d'euros, essentiellement concentrés dans les arrondissements du centre et de l'est parisien, tant mieux pour nous. Mais je voulais comprendre l'articulation avec les opérations Plan climat ? Parce que là encore, les opérations Plan climat, c'était une très bonne chose. Il y a eu beaucoup de communication. On l'a vu dans de très nombreuses délibérations, votées dans la mandature précédente, qui n'ont été ni commencées, ni achevées, et qui ont souvent été revotées en Conseil de Paris ou en conseil d'arrondissement. Pour faire plaisir aux bailleurs, pour pouvoir ne serait-ce qu'amortir l'opération, on a créé de nouveaux logements sociaux, avec des surélévations, parfois dans des lieux où il ne fallait pas en faire.

J'avais donc plutôt des questions : concrètement, que vont financer ces opérations ? De la végétalisation, de la désimperméabilisation, de la ventilation active, des volets ? Quel contrôle va-t-il y avoir *a posteriori* ? C'est plutôt un questionnement de notre part sur ce nouveau plan îlot de fraîcheur.

M. PLIEZ

La parole est à Monsieur ALIBERT.

M. ALIBERT

Pour vous répondre concrètement, mais Jacques BAUDRIER l'avait déjà fait, Monsieur DIDIER, ce programme îlot de fraîcheur est une nouveauté depuis deux années. Il vise à améliorer le rafraîchissement du parc social sur toutes les entreprises qui le concernent. Dans le 20^e, les 19 opérations financées en 2024 ont permis de désimperméabiliser les sols autour du parc social, de végétaliser une partie des bâtis ou des toitures, de mettre en place des équipements spécifiques pour la gestion des eaux pluviales, et d'améliorer le confort d'été, grâce notamment au plan volets, évoqué par Jacques BAUDRIER juste avant. Si on fait le total de ces opérations, on aura gagné 3 800 m² de pleine terre en plus dans le 20^e arrondissement, 3 000 m² de toitures végétalisées supplémentaires (en plus d'être bons pour la biodiversité, cela fait un isolant naturel et cela permet aussi de récupérer une partie de l'eau pluviale), de désimperméabiliser par ailleurs 4 500 m² dans des cours d'immeubles, et enfin de planter 100 arbres dans des résidences du parc social du 20^e, en plus d'installer 3 000 occultants. Voilà concrètement ce que cette délibération a permis de faire dans le 20^e arrondissement.

Les programmes îlots de fraîcheur dans le parc social sont souvent votés dans des délibérations communes avec l'ancienne mouture, qui est toujours d'actualité, qu'on appelait les AQS (Amélioration qualité de service), qui sont là plutôt pour des petites opérations qui permettent d'améliorer la sécurité, la propreté, la tranquillité des sites et des résidences, de créer des locaux partagés ou de les améliorer, des locaux poubelle, des locaux de tri, des locaux pour vélo, etc. Par ailleurs, les démarches AQS, c'est aussi ce qui a permis à la Ville de tenir les obligations légales d'accessibilité des résidences sociales, en faisant des dispositifs PMR quand c'était nécessaire.

M. PLIEZ

Merci. J'espère que ces réponses étaient satisfaisantes. Je vous propose de vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DLH 371 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux (Communication sans vote). Antoine ALIBERT rapporteur

2025 DLH 372 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des Copropriétés. (Communication sans vote). Antoine ALIBERT rapporteur

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant d'entendre deux communications sans vote qui vont vous être présentées par Antoine ALIBERT. La première est la DLH 371, la seconde est la DLH 372.

M. ALIBERT

Oui, c'est une coutume à cette période de l'année de faire ces communications. Cela peut paraître redondant, mais je crois que c'est vraiment important chaque année de faire le point sur ces politiques de la Ville. En effet, ces deux communications illustrent la devise « quand on veut, on peut », notamment faire des choses concrètes, volontaristes, avec des résultats qui démontrent que des politiques volontaristes sont effectuées par les collectivités territoriales, qui se donnent les moyens de le faire et qui veulent faire de l'écologie, tout en étant juste socialement. Ces deux communications viennent compléter le débat que nous avons eu juste avant. Dans notre ville, nous le savons, il y a un enjeu fondamental à produire du logement social, à produire du logement, à récupérer d'ailleurs toute une partie de logements, mais ce n'est pas le débat de ce soir.

Par ailleurs, ce que fait la Ville de Paris, et Jacques BAUDRIER le dirait mieux que moi, c'est la transition environnementale de ce bâti. C'est important pour les locataires, que ce soit dans le parc privé ou dans le parc social, mais c'est aussi fondamental pour le climat, puisque nous l'avons déjà dit, et je le redirai à chaque fois, 45 % des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Paris sont liées au bâti et au logement.

C'est pour ça que ces deux communications, et je vais les traiter en une seule fois, sont primordiales. Pour vous redonner quelques chiffres, elles concernent à la fois le parc social, avec tous les bailleurs, avec un montant considérable mis par la Ville de Paris d'année en année, qui fait que le 20^e arrondissement fait la course en tête de la rénovation du parc social par rapport à tous les autres arrondissements confondus : 36 % de notre parc a été rénové. Et si la trajectoire se poursuit, nous arriverons à tenir les objectifs mondiaux, européens et français qui visent en 2050 à avoir rénové l'intégralité du parc. Si nous considérons cette mandature, hors l'année 2025 en cours, nous aurons réussi à rénover 4 800 logements. C'est, avec tous les travaux de voirie, de transformation de l'espace public, le deuxième plus grand chantier de la Ville de Paris, et c'est un chantier concret qui permet de gagner des degrés, optimiser nos émissions et faire gagner de l'argent sur les factures des habitants. La deuxième jambe est le parc privé : c'est le dispositif Eco-Rénovons Paris 2, lancé dans cette mandature. Ce sont quand même 60 millions d'euros qui ont été mis sur la table, avec un gain énergétique assez ambitieux - 41 % en règle générale - qui nous a permis de stabiliser la dynamique qui avait été mesurée. Nous avons eu très peur, nous, dans l'arrondissement et à Paris, des annonces sur MaPrimeRénov' de l'État. Encore une fois, on voit que les collectivités se donnent les moyens là où l'État recule. Les dispositifs restent complémentaires. La communication de la Ville et le bon dimensionnement du dispositif permettent de continuer de toucher son public, mais nous avons craint que les annonces tous azimuts et les errements du Gouvernement ne fassent diminuer la dynamique que nous avions lancée à Paris. Du coup, dans le 20^e arrondissement, ce sont déjà 918 copros, qui représentent 34 000 logements, qui se sont lancées et qui placent le 20^e arrondissement sur la troisième marche du podium, derrière le 18^e et le 19^e.

Enfin, là aussi, comme les îlots de fraîcheur dans le parc social, un dispositif qui s'appelle CoprOasis a été lancé. Il y a déjà 14 copros qui sont inscrites et qui ont lancé leur projet.

Le 20^e s'est aussi démarqué parce qu'il a lancé beaucoup de réunions publiques pour faire connaître ces dispositifs. Nous en avons encore fait une il n'y a pas longtemps, décentralisée, propre à un quartier, qui a très bien fonctionné. C'était dans le quartier Belleville-Amandiers, avec 50 personnes. Nous étions loin du record des 500 personnes que nous avions eues un hiver dans la salle des fêtes du 20^e, mais cela marche aussi très bien quand on va concrètement dans les quartiers pour défendre et illustrer ces projets. Je ne vous encourage pas à voter, parce que c'est une communication sans vote, mais à prendre la mesure des investissements sans faille de la Ville en la matière. Je crois que nous pouvons vraiment toutes et tous en être fiers dans cette majorité.

M. PLIEZ

Merci. Je crois que Jacques BAUDRIER, qui a conduit ce projet à l'Hôtel de Ville, souhaitait réagir.

M. BAUDRIER

Je tiens d'abord à remercier Antoine ALIBERT pour son excellente intervention. Sur le pacte social, je n'aurais pas grand-chose à rajouter, si ce n'est de dire qu'en termes d'investissement global, c'est de l'ordre de 350 millions d'euros par an. C'est effectivement l'un des principaux chantiers d'investissement de la Ville de Paris. Les études sur les rénovations déjà effectuées, donc ex-post, de l'Atelier parisien d'urbanisme, ont prouvé que ces rénovations énergétiques étaient extrêmement efficaces. Il y a toujours dans la littérature un débat pour savoir si cela fonctionne, s'il n'y a pas un effet rebond. Les études de l'APUR montrent un gain d'énergie de 34 %. Ce taux devrait arriver progressivement à 40 % au fur et à mesure que les rénovations récentes seront comptabilisées. C'est sans doute en France, dans la rénovation du parc social parisien qu'on peut prouver qu'on peut rénover sans effet rebond. Ce sont a priori, les meilleurs résultats au monde de toutes les études qui ont pu être faites en ce sens.

Nos rénovations sont un investissement très important, extrêmement efficace, qui va sauver des milliers de vies lors des canicules des prochaines décennies. Je crois que nous pouvons en être fiers, en particulier dans le 20^e où de très nombreuses réunions de concertation sont organisées.

Je tiens à rappeler que les amicales de locataires ont signé avec la Ville une charte de la concertation autour de ces rénovations et que l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville s'engagent à faire voter leurs locataires, et plus seulement Paris Habitat.

Sur le parc privé, quelques éléments complémentaires. Cette année 2025 est l'année de l'explosion de la rénovation du parc privé à Paris et dans le 20^e, comme l'a très bien dit Antoine également. La délibération présente les 19 000 logements où des travaux ont déjà été votés à Paris, mais c'était jusqu'à fin 2024. En 2025, on devrait dépasser les 5 000 logements, et nous espérons atteindre les 10 000 l'an prochain. Nous sommes en phase de décollage, ce qui prouve tout le succès du dispositif Éco-rénovons Paris. Il faut féliciter également la mairie du 20^e arrondissement pour toutes les réunions organisées et en particulier pour les réunions décentralisées. Le 20^e a innové dans ces domaines, et tant mieux.

Enfin, un petit sujet d'inquiétude : ces rénovations sont engagées grâce au soutien de la Ville avec Eco-rénovons Paris et le soutien de l'Etat via Ma Prime Rénov Copropriété. Si au cours de l'année 2025 l'Etat n'a pas restreint ses financements sur Ma Prime Rénov Copropriété, (la Ville de Paris est délégataire d'une enveloppe de l'ANAH de 47 millions), nos demandes de financement pour l'Etat pour 2026 sont de l'ordre de 120 millions d'euros. Quel va être le budget de l'ANAH dans le cadre du budget 2026 débattu actuellement à l'Assemblée et au Sénat ? Nous avons donc un certain nombre d'inquiétudes ; alors que la demande de l'ensemble des acteurs, des propriétaires français va porter sur la rénovation de 400 000 logements l'an prochain, le budget proposé par le gouvernement Lecornu ne permet de financer que 140 000 rénovations. Espérons que les amendements de nombreux groupes, en particulier de gauche, pour augmenter les budgets de Ma Prime Rénov Copropriété, soient pris en compte, autrement un certain nombre de copropriétés dans l'ensemble du pays, mais aussi à Paris, risquent de voir leurs projets différer. Ce serait une prise de responsabilité

absolument lamentable de la part de l'État, qui ne nous a pour l'instant pas freinés, mais qui risque de nous freiner à partir de l'an prochain.

Enfin, pour M. François-Marie DIDIER, ces rénovations avancent très vite, mais elles portent surtout sur des immeubles des 30 glorieuses, des immeubles construits dans les années 50, 60, 70. Par contre, pour les petits immeubles en DPEG construits avant 1914, les rénovations sont peu fréquentes, parce que c'est beaucoup plus cher et les copropriétés ont beaucoup plus de mal à se lancer. Il y a aussi beaucoup plus de résidences secondaires dans ces immeubles, exactement comme celles du 15 rue de Bagnolet et du 2 Cité-Aubry. C'est pour cela que nous préemptions ces immeubles en priorité parce que nous n'arrivons pas à les rénover par le système dont je viens de vous expliquer le succès, mais c'est plus un succès centré sur les 30 glorieuses.

M. PLIEZ

Merci. C'était donc une communication sans vote. Je pense que les deux interventions ont permis de nous éclairer.

2025 DAE 197 Subvention (50 000 euros) et conventions, dont convention pour l'occupation de locaux au sein de la Mairie du 20^e arrondissement à l'association Sensecube. Karine DUCHAUCHOI rapporteure

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant de passer à la DAE 197. La parole est à Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Je vous remercie, Monsieur le Maire. La subvention sollicite auprès de la Ville de Paris le financement qui doit permettre les moyens nécessaires à Sensecube de poursuivre le projet de résidence accessibilité que nous avons dans les locaux de la mairie du 20^e arrondissement, comme vous le savez. L'idée est d'ajouter trois nouvelles structures par rapport aux structures déjà présentes dans nos locaux.

Cette résidence accessibilité a été mise en place dans notre mairie d'arrondissement suite aux besoins et aux attentes des habitants et des familles. Je vous rappelle que 31 habitants pour 1000 sont en situation de handicap dans le 20^e, contre 24 à l'échelle parisienne, que dans le 20^e, 1228 enfants sont bénéficiaires de l'AEEH, l'Allocation d'Éducation d'Enfants Handicapés, et que 16 % de la population a plus de 65 ans. Ce sont des chiffres pour vous donner un petit peu l'ampleur de la situation et vous montrer que la question de l'accessibilité universelle, c'est-à-dire l'accessibilité dans tous les sens du terme, est vraiment une priorité. Et nous en avons fait l'une des priorités sur ce mandat.

Nous sommes très fiers des différents projets portés et qui permettent à chacun de mieux vivre chez soi et surtout de favoriser l'accessibilité universelle aux services publics. Quelques projets en cours :

- Sensibilisation des animateurs de périscolaire à l'autisme. 22 ont pour l'instant été sensibilisés, d'autres sont en cours ;
- Ouverture du *Papi hour* au café de l'étoile Porte de Bagnolet, qui permet à des personnes âgées séniors isolées de pouvoir partager un moment avec d'autres. Un nouveau lieu va bientôt être inauguré, avec le bar des Lilas qui a accepté de jouer le jeu des *Papi hour*. Les mamies sont acceptées aussi, bien sûr ;
- Réalisation d'un tableau pictogramme qui sera adapté aux personnes non oralisantes, qui leur permettra de faire leurs demandes quand ils viennent en mairie, de façon plus simple, grâce à une formation des agents.

Voilà quelques projets en cours, d'autres ont vu le jour ; il y a aussi un groupe de parole d'hommes aidants, le festival Faites Place, qui a été le premier festival où des personnes en situation de handicap pouvaient se produire. Tous ces projets sont menés par la Résidence de l'Accessibilité. C'est pour ça que je vous invite à poursuivre le financement de cette structure très importante pour les familles. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci Karine. Je crois que le choix que nous avons fait de mobiliser des locaux vacants au sein de la mairie pour accueillir ces porteurs de projets était un bon choix. Je te remercie du soutien que tu y amènes. Je remercie également Lamia qui, de sa délégation, nous aide au financement de cette résidence. J'espère que nous voterons cette subvention à l'unanimité. C'est à vous.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DGRI 57 Convention de co-organisation et co-production de l'exposition « Regards de Gaza » en partenariat avec l'UNRWA, du 08/09 au 20/10/2025 au 104 (19^e) et du 21/10 au 02/11/2025 à la Mairie du 20^e. Geneviève GARRIGOS rapporteure

M. PLIEZ

Je vous propose d'examiner la DGRI 57. J'ai trois demandes de parole, et une rapporteuse qui est Geneviève GARRIGOS : Annie GAFFORELLI, François-Marie DIDIER et Laurent SOREL. Je propose de commencer par Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci, Monsieur le Maire. Nous souhaitons mettre en lumière cette belle délibération. Ce n'est pas étonnant que cette exposition née au 104 dans le 19^e arrondissement arrive aujourd'hui à la mairie du 20^e. Nous tenons à remercier chaleureusement le maire du 20^e qui, sous l'impulsion de Geneviève GARRIGOS, a permis son installation. Mon groupe voulait également remercier l'ensemble des élus de la majorité pour avoir également formulé un vœu en commun en soutien au peuple palestinien.

Cette exposition organisée par l'UNRWA, Agence des Nations Unies pour les réfugiés, mérite d'être défendue et soutenue. Pour rappel, la moitié de la population de Gaza reçoit l'aide alimentaire par l'UNRWA. Malgré le rapport de la Cour de justice internationale qui ne valide pas les accusations de soutien du terrorisme, les États-Unis ont supprimé leurs subventions et ont engagé une campagne de déstabilisation. Rappelons qu'à chaque embauche, l'UNRWA transmet les identités de ses employés au gouvernement israélien, précisément pour garantir la transparence et éviter tout impair. Dans ce contexte, le regard de Gaza prend une signification encore plus forte. Elle nous offre une fenêtre humaine sur Gaza assiégée, révélant la vie au quotidien des habitants, leur visage, leur émotion, leur espoir.

A travers les photographies et les témoignages rassemblés par l'UNRWA, l'exposition met en lumière un peuple trop souvent réduit à des chiffres ou à des images de guerre. L'un des objectifs de cette exposition est de rendre visible l'invisible. Elle nous invite à voir autrement, à dépasser les stéréotypes pour retrouver l'humanité derrière les tragédies. Soutenir le regard de Gaza, c'est défendre la dignité humaine, encourager la paix et donner à l'art sa place légitime de témoins de notre temps.

Comme le dit si bien l'écrivain Rachid Benzine, n'y a-t-il pas derrière tout regard une histoire ? Ce sont des fragments d'une vie, des éclats d'une mémoire, les cicatrices d'un peuple. Alors merci encore à la Mairie du 20^e d'avoir accepté d'accueillir cette très belle exposition, qui est encore visible jusqu'au 10 novembre, il me semble. Nous invitons tous les habitants à venir la découvrir, faisant en sorte que ces regards ne soient pas oubliés.

M. PLIEZ

La parole est à François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Nous ne soutiendrons pas cette convention et cette exposition, pour la simple et bonne raison que je pense que ce n'est pas le moment de faire cette exposition. On a beaucoup parlé de Gaza dans ce conseil. Je rappelle, Madame GAFFORELLI, que les Etats-Unis mais aussi la Suède et l'Australie ont arrêté de financer cette agence de l'ONU. La France avait arrêté. Je

rappelle qu'un rapport qui a été fait par notre ancienne ministre des Affaires étrangères, Madame COLONA, qui a quand même bien dit que des employés de cette agence avaient...

M. DIDIER

Si, si, neuf agents ont été radiés...

M. PLIEZ

S'il vous plaît, laissez l'orateur s'exprimer ; Madame GARRIGOS, vous aurez la parole ensuite. La parole est à François-Marie DIDIER ; il poursuit.

M. DIDIER

Allez faire campagne dans votre arrondissement, dans le 16^e.

Des agents ont été radiés, c'est ce qu'a dit cette mission, parce qu'ils avaient des implications dans les actions menées par le Hamas. La France, effectivement, parce qu'elle a soutenu la création d'un État en Palestine, a décidé de soutenir à nouveau financièrement cette agence, avec une contribution exceptionnelle de 20 millions d'euros, qui a été décidée en janvier 2025.

Nous, en tout cas, nous considérons que cette exposition n'a pas lieu d'être dans notre mairie. Évidemment, nous pensons au peuple gazaoui, en difficulté, à commencer à cause du Hamas : je ne suis pas certain que cette exposition le dise ou le montre.

Pour ces raisons, nous voterons contre cette convention.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Suis-je étonné que M. François-Marie DIDIER ne vote pas cette convention ? Pas vraiment. Cette fois-ci vous ne pourrez pas dire que cela ne concerne pas le 20^e : cela concerne même notre mairie d'arrondissement. C'est un sujet international, mais avec une très belle exposition - ça a été dit par Annie GAFFORELLI - née au 104 ; je pense que nous devrions tous être très honorés que cette exposition soit ici. Si ce n'est pas le moment, c'est quand ? Faut-il attendre que la poussière retombe ? Je pense qu'aujourd'hui un peuple est victime d'un génocide. On a tendance à penser que maintenant que le conflit est un peu moins intense, les problèmes seraient réglés et que puisque moins de bombes tombent sur Gaza, c'est que tout ne va pas si mal. En réalité, il suffit de voir et entendre ce qui se passe là-bas. C'est aussi pour cela qu'il faut qu'il y ait des expositions, pour que les gens voient ce qu'on veut cacher, pour montrer des visages, des vies derrière les chiffres. Quand on entend qu'il y a plus de 67 000 morts, que des écoles ont été rasées, quand on entend des chiffres à peine croyables sur la situation à Gaza, et bien cela reste des chiffres. Ça reste des chiffres abstraits, qui peuvent glacer le sang, qui doivent glacer le sang quand on est un être humain, mais raconter, donner de la chair, si je puis dire, à ce qui se passe là-bas, faire en sorte que les gens ne meurent pas et ne vivent pas dans l'invisibilité ; c'est ce que veut faire le gouvernement israélien, qu'on en parle le moins possible ; c'est ce que veut faire le gouvernement américain également.

S'il n'y avait pas l'UNRWA, je pense qu'encore plus de Palestiniens auraient crevé. Annie GAFFORELLI l'a rappelé, le contrôle des gens embauchés par l'UNRWA est très strict, y compris par le gouvernement israélien. En réalité, ce qui s'est passé, c'est qu'une campagne de dénigrement a été montée de toutes pièces par le gouvernement israélien. L'objectif est évidemment de faire taire, de faire stopper tout ce qui n'est pas à sa botte, dans les territoires palestiniens. L'UNRWA apparaissait comme dangereux parce que l'UNRWA est autonome par rapport au gouvernement israélien, et ça, il ne le supporte pas. C'est exactement pour ça qu'il y a une campagne contre l'UNRWA, et c'est exactement pour ça qu'il ne faut pas que nous ayons honte aujourd'hui, il faut au contraire être fiers que justement ce soit avec l'UNRWA et que ce soit une exposition qui soit dans nos murs pour faire

parler, pour dire, pour raconter, pour que là-bas ils ne meurent pas seuls, ils ne vivent pas seuls. Je pense que beaucoup d'habitants du 20^e sont ravis de cette exposition. Nous devons être honorés de cette exposition, et c'est malheureux que vous puissiez continuer à bégayer quand on parle de la Palestine et de Gaza.

M. PLIEZ

Monsieur GLEIZES, avant que la rapporteuse ne puisse répondre.

M. GLEIZES

Cette délibération, c'est la convention de co-organisation et co-production de l'exposition Regards de Gaza, en partenariat avec l'UNRWA. Ce n'est pas un soutien à l'UNRWA, c'est vraiment un soutien à une exposition. Je pense qu'avant de s'exprimer sur cette exposition, il faut la voir.

Je ne pense pas que les gens soient contents de cette exposition. Je pense que les gens sont malheureux de voir ces images. Parce que ces images sont redoutables. Elles montrent une violence. Je ne pensais vraiment pas que nous allions avoir un débat et une opposition sur ce sujet, parce que ce n'est qu'une expression de photos. Rien d'autre. Et c'est à ça qu'on va s'opposer, au fait qu'on montrer puisse des photos de ce qui se passe ? Or, justement, le drame pour les habitants de Gaza, c'est qu'on ne montre pas ce qui se passe là-bas. Et là, nous avons enfin la possibilité de voir ce qui se passe là-bas.

Nous ne sommes pas là de faire un débat, mais si je prends *Le Monde*, le rapport Colonna : « l'agence de l'ONU chargée des réfugiés palestiniens, irremplaçable et perfectible ». Justement, il démontre que la direction de l'UNRWA a fait son travail, elle a licencié des personnes sur lesquelles il y avait des doutes. Il faut savoir que cela ne concerne pas que Gaza, cela concerne tous les camps de réfugiés palestiniens qu'il y a dans le monde arabe. On a l'impression qu'il n'y a que la Cisjordanie et Gaza. Malheureusement, c'est beaucoup plus que ça. Et on les oublie beaucoup. Les camps du Liban, on les oublie. Les camps de Syrie, on les oublie ; eux aussi ont été martyrisés, par d'autres événements.

Je ne vois pas comment il ne peut pas avoir l'unanimité sur une exposition de photos, quelle que soit notre opinion sur le sujet. Ce ne sont que des photos.

M. PLIEZ

Madame GARRIGOS.

Mme GARRIGOS

Merci Monsieur le Maire. Beaucoup de choses ont été dites. Cette exposition a été parfaitement expliquée. Je voudrais revenir sur une chose qui me semble très importante, c'est qu'en tant qu'élu, nous devons nous battre contre la désinformation. Or, ce que j'ai entendu ici ce soir, notamment de la part de Monsieur DIDIER, c'est de la désinformation.

Le rapport Colonna, puisque de ça il est question, montre qu'aucun élément de preuve n'a été apporté par rapport aux accusations portées par le gouvernement israélien. La Cour internationale de justice, pratiquement deux ans et demi plus tard, a confirmé qu'il n'y avait aucun élément de preuve par rapport aux accusations. En effet, des suspicions se sont portées sur certaines personnes ; afin que les choses soient claires, ces personnes ont été éloignées.

Intervention dans la salle

Mme GARRIGOS

Laissez-moi finir. Ce sont des suspicions ; des suspicions ne sont pas des preuves. Quand des personnes sont mises en examen dans votre groupe politique, et que ce ne sont plus des suspicions, vous êtes beaucoup moins affirmatif. Là, il s'agissait de suspicions, et ils ont été éloignés.

Par rapport à ce qui était perfectible, j'ai auditionné l'UNRWA dans la 7^e commission du Conseil de Paris, et je suis tout à fait légitime à parler dans ce conseil, Monsieur DIDIER. Il est regrettable que les

membres de votre groupe n'aient pas été posés de questions, mais ce qui a été précisé, c'est que par rapport aux mesures qui étaient perfectibles, il y avait notamment le fait que chaque fois que des membres étaient recrutés par l'UNRWA, la liste de ces membres était soumise au gouvernement israélien. La mesure qui a été rajoutée, ce sont les pièces d'identité. De toute façon, le gouvernement israélien a toujours eu un droit de regard sur les personnes qui sont recrutées.

Et pour finir, j'ai un point de désaccord avec Madame GAFFORELLI, qui parlait de 50 % par l'UNRWA. En fait, c'est 50 % d'aide humanitaire fournie par l'UNRWA en direct ; les 50 % d'aide humanitaire restante fournie notamment à Gaza le sont avec le soutien logistique de l'UNRWA. Ainsi, aujourd'hui, sans l'UNRWA, il n'y aurait aucune aide humanitaire à Gaza. C'est important de le dire. C'est pour ça que le rapport de Madame Colonna conclut que l'UNRWA est essentielle aujourd'hui pour l'aide humanitaire à Gaza.

Ce que montre cette exposition, ce sont des images. Ces images ne sont pas contestables. Souvent, on nous dit que ce qui est diffusé au sujet de Gaza est contesté, que cela vient du Hamas, des agences, etc. Ici, il s'agit d'un photographe d'une agence onusienne. Il est très important que les habitants du 20^e, comme tous les habitants parisiens, qui se posent des questions, puissent avoir des réponses, et que cela nous permette de lutter contre la désinformation qu'il peut y avoir sur ce conflit. Je vous remercie et je vous remercierai de voter pour cette très belle délibération et cette très belle exposition.

M. PLIEZ

Je vous invite à voter. Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2025 DEVE 94 dénomination "Square des femmes afghanes luttant pour leur liberté" donnée à l'espace vert situé 57 bis rue Vitruve (20^e). Geneviève GARRIGOS rapporteure

M. PLIEZ

Nous examinons maintenant la DEVE 94. La parole est à Annie GAFFORELLI. Pour lui répondre, Geneviève GARRIGOS.

Mme GAFFORELLI

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais mettre en lumière cette belle délibération, pour la dénomination du « Square des femmes afghanes luttant pour leur liberté ».

Les femmes afghanes incarnent depuis des décennies le courage, la dignité et la résistance face à l'oppression. Leur combat silencieux pour l'éducation, la liberté et la justice mérite d'être reconnu et honoré.

Aujourd'hui, une dénomination symbolique, par exemple « Les femmes afghanes, visages de liberté » serait un acte de mémoire et de solidarité très fort. Ce geste donnerait une voix à celles que l'on veut faire taire, tout en rappelant au monde que leur lutte est universelle, qu'elle concerne toutes les femmes privées de droits. Nommer, c'est faire exister, c'est affirmer que malgré la répression, les femmes afghanes restent porteuses d'espoir et gardiennes de la liberté humaine. Donner une dénomination aux femmes afghanes, c'est leur rendre leur nom, leur dignité, leur place dans l'histoire, c'est reconnaître qu'au cœur de l'obscurité, elles incarnent la lumière de la résistance et de l'espérance.

Par ce geste, nous affirmons qu'aucune tyrannie ne peut effacer le courage de celles qui continuent à rêver de leur liberté. Nous voterons évidemment favorablement.

M. PLIEZ

Monsieur ALIBERT.

M. ALIBERT

Le Groupe écologiste voulait aussi s'exprimer sur cette délibération ; nous sommes très fiers qu'elle passe dans notre conseil d'arrondissement et qu'un square du 20^e puisse obtenir cette dénomination. Ces femmes font notre admiration. Elles sont aujourd'hui victimes d'un apartheid de genre, un thème qui est en train d'émerger, en tout cas un crime contre la moitié de l'humanité, qui est en train d'être reconnu dans le droit international. Cela fait d'autant plus de sens que cela se passe dans le 20^e arrondissement parce qu'ici, dans notre arrondissement, grâce à notre majorité, grâce à Lila DJELLALI, grâce au Maire du 20^e, nous avons réussi à porter, avec le soutien de Léa FILOCHE, un magnifique dispositif d'accueil d'une partie de ces femmes, exfiltrées au péril de leur vie, au péril des associations humanitaires, pour être logées dans des logements diffus du bailleur social Paris Habitat et accompagnées par des associations. C'est un dispositif qui existe encore, qui s'appelle le DAFA, le Dispositif d'accueil des femmes afghanes. Je suis très fier que nous ayons lancé cela dans l'arrondissement, avec le soutien de toute une partie de la majorité, que cela continue et que cela se traduise par cette délibération et cette dénomination. Merci beaucoup de l'avoir proposé.

M. PLIEZ

Madame GARRIGOS.

Mme GARRIGOS

Merci. Effectivement, c'est une très, très belle délibération, et c'est un acte très fort. Nous avons accueilli de nombreuses Afghanes et de nombreux Afghans. Rendre hommage aux femmes qui se battent pour la liberté, comme le font les Iraniennes, s'inscrit tout à fait dans la lignée du jardin Mahsa Jina Amini, qui rend hommage à ces combattantes de la liberté, contre l'obscurantisme, qui se battent pour leur vie.

Ce sera un endroit de paix, où les enfants pourront découvrir que les femmes ne sont pas que des victimes, mais sont aussi des combattantes, qu'elles savent lutter pour la liberté.

Je me réjouis d'autant plus que, comme vous le savez, nous avions déjà adopté un voeu, qui verra le jour ultérieurement ; ce sera une plaque située au niveau du Belvédère, en hommage à Mahsa une jeune étudiante morte dans un attentat en 2022. Elle était dans un centre d'examen avec plusieurs jeunes filles. Elles rêvaient de venir voir Paris, la tour Eiffel ; c'est pour cela que nous mettrons une plaque au Belvédère dès que les travaux seront terminés. Ainsi, il y aura deux lieux dans notre arrondissement qui rendront hommage à ces femmes, à ces combattantes, à celles qui veulent étudier et se battre pour leurs droits. Merci beaucoup. Je pense que tout le monde va voter cette fois-ci.

M. PLIEZ

Tout le monde va voter, c'est sûr. Après, ce que les gens voteront, c'est leur choix.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vais maintenant vous inviter à vous prononcer sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas été examinées et qui n'ont pas fait l'objet d'un débat.

2025 DAC 143 Subventions de fonctionnement (22 000 euros) aux associations Letourdunmonde, Glassbox et l'Entre Prise et convention avec l'association Glassbox (11^e et 20^e)

2025 DAC 146 Subvention d'équipement (4 664 euros) et convention avec l'association L'Entre Prise (20^e)

2025 DAC 169 Subventions (386 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

2025 DASCO 87 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).

2025 DASCO 31 Transformations Olympiques – Subventions 300 000 euros et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».

2025 DFPE 109 Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

2025 DAE 2518 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 39 rue Joseph Python (20^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Tous Ensemble »

2025 DAE 29 Conventions et subventions (247 500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune

2025 DAE 167 Conventions et subventions (941 000 euros) à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont un projet soutenu au titre du budget participatif

2025 DAE 174 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (216 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

2025 DDCT 167 Financement de 45 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205325 euros à 37 associations)

2025 DJS 21 Héritage des Jeux « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 29 associations pour le financement de 29 projets

2025 DJS 22 Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 47 associations pour le financement de 47 projets

2025 DFPE 77 Subventions complémentaires aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (216 412 euros)

2025 DFPE 171 Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir

2025 DFPE 188 Subvention (3 994 euros) et convention avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20^e) pour la réalisation de travaux de réfection d'un chéneau en toiture et la révision de la couverture

2025 DFPE 189 Subvention (3 647 euros) et convention avec l'association « Lutin Lune » (20^e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes et l'achat d'équipement pour leur crèche parentale « Lutin Lune »

2025 DJS 130 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

2025 DLH 355 Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024 (*Communication sans vote*)

2025 DLH 220 Réalisation 4 boulevard de Belleville (20^e) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP Subvention (204 204 euros)

2025 DLH 258 Réalisation, au 82 boulevard de Ménilmontant (20^e) d'un programme de rénovation de 39 logements par Paris Habitat - Subvention (1 592 458 euros)

2025 DLH 325 Octroi de garanties d'emprunts finançant un programme d'acquisition-amélioration de logements sociaux situé 38-40 rue Ramponneau (20^e) par Immobilière 3F

2025 DLH 362 Réalisation 10 Villa Sainte-Marie (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux PLS par la RIVP - Subvention (665 500 euros)

2025 DSOL 161 Subventions (125 000 euros) et conventions avec cinq associations pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

2025 DSOL 162 Subventions (333 540 euros) et conventions à trente associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens

2025 DSP 29 Dotations (4 130 439 euros), conventions et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

2025 DSP 84 Subvention (8 000 euros) au Comité départemental de Paris de Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) de Paris (11^e, 15^e, 19^e et 20^e)

2025 DSP 91 Subventions complémentaires (8 000 euros) à trois associations pour le financement de projets santé dans les quartiers populaires des 18, 19^e et 20^e arrondissements

2025 DASCO 66 Convention pour l'utilisation des terrains sportifs du stade Paté

2025 DU 23 Constitution de servitudes de passage piétons avec Paris Habitat-OPH sur les parcelles 15 à 23 rue des Cascades (20^e)

2025 DU 152 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2024.

2025 DU 154 Cession à Pariseine. Développement d'un lot de copropriété au 205 avenue Gambetta (20^e)

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

V202025054 Voeu du Conseil de quartier de Belleville sur les publications en temps de campagne

M. PLIEZ

Nous passons à l'examen des vœux. Je vous propose de démarrer sur le voeu 054. La parole est à Annie GAFFORELLI.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu du conseil de quartier de Belleville concernant la publication de leur journal pendant la réserve électorale. Je lis l'intégralité du vœu puisqu'il m'a été demandé de faire lecture de l'intégralité du vœu.

« Considérant que la charte des conseils de quartier du 20^e votée en 2023 dans son préambule pose les valeurs communes et partagées, notamment de l'engagement citoyen par la promotion et la participation des habitantes et des habitants du 20^e à la vie de leur quartier, au partage de leurs idées avec d'autres ;

Considérant la publication régulière d'un journal rédigé par des conseillères et des conseillers de quartier depuis 2001 ;

Considérant l'importance du lien créé par le journal avec les associations et les habitants du quartier ;

Considérant l'information hyper locale contenue par le journal du conseil de quartier ;

Considérant le vote à l'unanimité des conseillères et des conseillers de quartier en janvier 25 sur la publication de trois numéros du journal, le compte rendu reprenant ce vote étant publié sur le site de la mairie du 20^e ;

Considérant l'article L52-1 du Code électoral qui précise qu'aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire du scrutin ;

Considérant la publication de l'Association des maires de France en mars 2025 sur les règles de la communication en période électorale pour les municipales 2026 qui, s'appuyant sur la jurisprudence, précise les principes de communication dans cette période (la neutralité, évoquer la vie locale, sans mentionner les actions d'un candidat ou d'une équipe sortante, l'antériorité, la régularité, la périodicité des publications) ;

Considérant le respect du conseil de quartier sur les principes décrits par l'association des maires de France ;

Le Conseil de quartier demande au Conseil d'arrondissement de revoir la position de la mairie du 20^e sur l'interdiction de publication du journal du Conseil de quartier et d'autoriser sa publication dans le respect des principes liés au code électoral en période de réserve. »

Je pense qu'il y a des prises de parole.

M. PLIEZ

Tu peux enchaîner.

Mme GAFFORELLI

Parfait. J'enchaîne. Très bien.

Le conseil de quartier Belleville est reconnu pour son engagement constant et son dynamisme. Depuis de nombreuses années, ses membres, habitants et habitants, associations, s'impliquent activement pour faire vivre la démocratie locale, relayer les préoccupations du terrain, animer la vie du quartier.

Ce travail collectif exemplaire témoigne de la vitalité citoyenne du 20^e arrondissement. Le journal du conseil de quartier, véritable outil de lien d'expression locale, s'inscrit pleinement dans cet esprit. Il met en avant les initiatives de proximité, les projets d'habitants et les actions des associations avec une approche effectivement hyper locale, fidèle à la charte des conseils de quartier votée en 2023. Cependant, il est important de rappeler le cadre dans lequel s'exerce cette participation : le Code général des collectivités territoriales précise que les conseils de quartier sont des organes consultatifs de la Ville placés sur son autorité, ne possédant pas de personnalité juridique propre. Ils ne peuvent adopter des positions politiques ni relayer les dispositifs extérieurs ou nationaux sans validation municipale. Leur fonctionnement repose essentiellement sur la jurisprudence, c'est-à-dire sur les décisions de justice qui sont rendues au fil du temps, ce qui incite la Ville à agir avec prudence afin d'éviter toute ambiguïté juridique ou institutionnelle. Dans le même esprit, la période de réserve électorale impose des règles strictes en matière de communication publique. Conformément à l'article L52-1 du Code électoral, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire concerné par un scrutin. Ces dispositions visent à garantir la neutralité et la communication institutionnelle et prévenir toute interprétation politique ou avantage indu pour une équipe en place. C'est pourquoi la Mairie du 20^e, comme l'ensemble des arrondissements parisiens, applique une position de prudence. Aucun conseil de quartier à Paris ne publie de journal ou de communication externe durant cette période. Cette

règle commune assure l'équité entre tous les territoires et protège les conseils de quartier contre tout risque de confusion avec une communication électorale. Cette décision ne remet nullement en cause la qualité du travail accompli par le conseil de quartier Belleville ni la richesse du contenu de son journal. Elle découle simplement du respect du droit électoral et de la volonté de préserver la neutralité des instances consultatives de la Ville.

La Ville reconnaît pleinement l'importance de la participation citoyenne et le rôle essentiel des conseils de quartier dans l'animation de la vie locale. Dès la fin de la période de réserve, elle accompagnera la publication et la diffusion du journal dans le respect des principes de transparence, de concertation et de démocratie locale qui fondent l'action municipale. Ainsi, il ne s'agit pas d'une interdiction, mais d'un rapport temporaire destiné à garantir le cadre juridique sûr et équitable pour toutes et tous. Cette prudence vise à protéger à la fois la mairie, les conseils de quartier et l'ensemble des habitants engagés dans la vie de leur quartier.

C'est pour cela que nous ne sommes pas favorables à ce vœu.

M. PLIEZ

Je vous remercie. J'ai une demande de prise de parole d'Antoine ALIBERT, puis de François-Marie DIDIER, puis de Maxime SAUVAGE, puis de Laurent SOREL.

M. ALIBERT

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Annie GAFFORELLI, d'avoir lu le vœu du conseil de quartier. La position du Groupe des écologistes sera de voter pour le vœu du conseil de quartier. Nous avons bien entendu les arguments évoqués. D'autres vont arriver. Moi, je pense qu'il est normal pour des services juridiques qui conseillent des équipes municipales d'être précautionneux. Mais nous avons aussi une liberté d'application par rapport à ces précautions, et le vœu du conseil de quartier, d'ailleurs, rappelle très bien le cadre dans lequel l'exercice de leur communication doit s'inscrire ; les principes sont rappelés, c'est la neutralité, la régularité des précédents. Je pense qu'il existait un chemin, que voulait emprunter le conseil de quartier, d'éventuellement soumettre ou avoir une discussion avec la majorité pour pouvoir continuer à publier ce journal local. Je pense que nous ne pouvons pas suspecter le conseil de quartier Belleville, qui est un conseil un peu poil à gratter pour notre majorité, qui a une forte indépendance, une longue histoire que je qualifiais de canaille comme son quartier, de vouloir avantager une équipe municipale ou d'une candidature en particulier. Je pense que ce qui les intéresse est de s'investir dans la vie publique sur des sujets qu'ils défendent et qui ne sont pas toujours faciles à gérer pour la majorité que nous sommes. Je pense donc qu'on ne peut pas les suspecter de vouloir favoriser, ou ne pas respecter les règles ; ils souhaitent seulement faire fonctionner la démocratie locale et continuer à publier leur petite gazette. En voulant nous protéger, nous, la Ville, nous sommes en train d'infantiliser des conseils de quartier et des personnes très investies dans la démocratie locale, qui le démontrent à travers ce vœu ; elles savent très bien lire des règles juridiques, connaissent le code électoral et à mon avis n'auraient pas commis d'impair ; même si *in fine*, c'est la Ville de Paris qui aurait pu se faire attaquer, je pense que ce n'était pas du tout dans leur objectif et qu'un chemin existait pour avoir un débat avec eux pour trouver les voies et les moyens pour qu'ils puissent continuer à s'exprimer, et que la campagne puisse par ailleurs bien se passer. Nous voterons donc ce vœu parce que nous trouvons qu'il aurait été intelligent d'explorer un autre chemin.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. J'ai bien entendu la position des services juridiques de la Ville et le positionnement évidemment prudent d'Annie GAFFORELLI, qui est dans son rôle, je le comprends tout à fait. En général, je suis favorable au principe de précaution. Cependant, en démocratie, il faut faire attention. Je pense que dans notre société, il faut partir du principe que les conseils de quartier,

en particulier les conseils de quartier du 20^e et en particulier le conseil de quartier de Belleville, qui est un conseil de quartier rebelle, comme le quartier de Belleville, est au fait de toutes ces subtilités du fonctionnement démocratique, et ne franchira pas la ligne jaune. Mais plus généralement, je crois qu'il faut être plutôt dans un principe de confiance, même s'il y a des risques, effectivement, qu'on peut entendre de la part du service juridique et de la part d'Annie GAFFORELLI. Il faut être plutôt dans une logique de confiance par rapport à un conseil de quartier qui a l'habitude de la vie démocratique. Ce vœu est bien rédigé. Il prend en compte le cadrage, et donc je voterai pour, parce que je pense que c'est plus raisonnable. Il faut avoir de bons réflexes en démocratie et parfois prendre un peu de risque par rapport à un cadre juridique qui peut être extrêmement contraignant.

M. PLIEZ

Monsieur DIDIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Par principe, nous votons toujours les vœux des conseils de quartier, notamment ceux de Belleville, contrairement à la majorité, qui revient toujours sur la qualité de la rédaction, ou ci, ou ça ; il y a toujours des arguments. Je crois que nous avons la chance d'avoir ces conseils de quartier, et notamment celui de Belleville, qui est très actif. Je ne reprendrai pas les mots de mes collègues précédents, mais ils ont quasiment tout dit. Je ne sais pas d'ailleurs si la mairie du 20^e va diffuser ou publier un journal municipal, mais je pense que si. Non ? D'accord. Ah « on se l'applique aussi à nous » ?

M. PLIEZ

Continuez, s'il vous plaît. Excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. DIDIER

Je vais revenir sur mon premier argument : par principe, je vote pour les vœux des conseils de quartier. Je resterai constant là aussi.

M. PLIEZ

Monsieur SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci, Monsieur le Maire. Nous avons la chance dans le 20^e arrondissement d'avoir 7 conseils de quartier très dynamiques. Il faut reconnaître aussi que dans le dynamisme, le conseil de quartier Belleville est particulièrement en pointe, à la fois sur ses initiatives, sa présence sur le terrain, sur des actions comme ces réunions régulières ou encore par la publication trois fois par an d'un journal. Je pense que nous devons nous en réjouir parce qu'il est toujours important que des habitants se saisissent de ces pouvoirs, de ces moyens donnés à la démocratie locale, à la démocratie participative. Je pense que cela ne peut que nous enrichir ; c'est la raison pour laquelle, quand nous avons réformé notre règlement intérieur en début de mandature, nous avons donné la possibilité au conseil de quartier, par l'intermédiaire des articles 23 et 31 du règlement intérieur, de pouvoir déposer des vœux. Pour répondre à une partie de votre argumentation, Monsieur DIDIER, si l'on donne la possibilité aux conseils de quartier de déposer des vœux, c'est ensuite pour en débattre. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, dans aucun domaine. C'est aussi respecter les conseils de quartier que de contester, que d'aller dans le sens, que de débattre, que d'échanger sur ce qu'ils proposent. Je pense que majoritairement nous avons voté des vœux des conseils de quartier, mais parfois il nous est arrivé de voter contre.

En l'occurrence, la question qui est posée par le conseil de quartier n'est pas une question que nous pouvons balayer d'un revers de la main. La règle que nous souhaitons lui appliquer, à partir du

moment où ce conseil de quartier est intégralement financé par des fonds publics de la Ville de Paris, c'est de voir ce que nous-mêmes nous nous appliquons. Nous avons décidé à l'été dernier de suspendre la publication du journal municipal. Nous en sommes les auteurs, et donc nous avons confiance en notre capacité à respecter la loi, à nous inscrire dans ce que nous impose la période de réserve électorale, mais nous trouvons qu'il est plus éthique, plus sain, plus sécurisé juridiquement, de suspendre cette publication, qui donne pourtant de l'information à 200 000 habitants dans le 20^e arrondissement. Un conseil de quartier en fait la demande et c'est tout à fait normal ; nous souhaitons lui appliquer la même règle que nous nous appliquons, là encore, pour nous protéger, mais aussi pour le protéger potentiellement d'erreurs que même des personnes très compétentes pourraient commettre, et sans aucune mauvaise intention. A partir de là, il faut être très tranquille, il faut être cohérent dans les règles que nous nous appliquons et que nous appliquons aux conseils de quartier quand il s'agit d'argent public. Je ne comprendrai pas pourquoi il y aurait cette entorse à cette règle collective qui est, je pense, la plus saine possible. Si nous étions dans l'opposition, nous nous féliciterions que la majorité que nous combattons démocratiquement utilise les mêmes pratiques. A partir du moment où nous nous appliquons ces pratiques, je pense qu'il faut les appliquer aussi au conseil de quartier, et j'appelle tout le monde à s'appliquer cette espèce d'hygiène juridique et démocratique.

M. PLIEZ

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V202025055 Voeu du Groupe communiste et citoyen relatif au maintien de la pratique de l'IVG Instrumentale à l'Hôpital Tenon

Retiré au profit d'un vœu uni

V202025056 Voeu du groupe Les Écologistes de Paris 20 relatif au maintien du centre IVG à l'hôpital Tenon

Retiré au profit d'un vœu uni

V202025057 Voeu sur proposition de Laurent Sorel relatif à l'interruption des IVG instrumentales à l'hôpital Tenon

Retiré au profit d'un vœu uni

Vœu relatif au maintien de la pratique de l'IVG instrumentale à l'Hôpital Tenon sur proposition de Karine Duchauchoi et les élus du Groupe communiste et citoyen du 20^e arrondissement, d'Emmanuelle Rivier et les élus du groupe Ecologiste du 20^e et de Laurent Sorel

M. PLIEZ

Nous passons maintenant au vœu relatif au maintien de la pratique de l'IVG à l'hôpital Tenon. Nous avions inscrit à l'ordre du jour initial 3 vœux sur le sujet de l'arrêt de la pratique de l'IVG instrumentale à Tenon. Je remercie nos présidents de groupe et les groupes d'avoir su travailler à réunir ces vœux en un seul, ce qui nous permet de proposer ce soir une position claire de soutien aux équipes de Tenon et aux droits des femmes de disposer de leur corps. Ainsi les vœux 055 du Groupe communiste et citoyens, 056 du Groupe les écologistes de Paris 20 et 057 de Laurent SOREL sont proposés réunis sur table devant vous. J'ai trois demandes de prise de parole pour expliquer tout cela : Karine DUCHAUCHOI, Emmanuel RIVIER ensuite, Laurent SOREL enfin. D'autres après s'ils le veulent, mais ce sont les trois premières.

Mme DUCHAUCHOI

Effectivement, ce voeu répond à une situation inadmissible, qui est dénoncée d'ailleurs par les syndicats, par le collectif IVG Tenon, par des habitantes, qui est la liberté de choix et des femmes, en restreignant l'IVG instrumentale à Tenon. Depuis plusieurs mois, l'IVG instrumentale ne peut plus se pratiquer à Tenon faute de moyens, faute de professionnels, d'infirmières. Ceci n'est pas entendable. L'accès à l'IVG doit être effectif. Ni le manque de moyens, ni une idéologie quelconque d'ailleurs, ne doivent mettre en cause l'IVG. Je salue d'ailleurs à l'occasion la condamnation ce jour du groupuscule les Survivants pour les actions anti-IVG qu'ils ont menées sur les Vélib' en 2023. Nous ne pouvons pas laisser propager des attaques contre les droits des femmes.

Le problème ne relève pas seulement de Tenon, et d'ailleurs ne relève pratiquement pas de Tenon, il relève du financement de l'AP-HP. Actuellement, le gouvernement annonce – et a promis – 1 milliard d'euros d'économies supplémentaires en direction de l'hôpital public, en plus des coupes sur la santé, avec les franchises médicales, etc. Ces annonces sont de mauvais augure pour l'hôpital public, à savoir moins de moyens.

Dans cette période, il s'agit de réaffirmer que le droit à l'IVG doit être effectif, qu'il doit y avoir une inégalité territoriale d'accès aux soins, de proximité. L'IVG ne doit pas être l'ajustement des sous-effectifs chroniques de l'hôpital public.

Considérant enfin que la politique de santé publique doit viser une répartition équitable des moyens et des services sur tout le territoire parisien, et que les difficultés d'accès aux soins des femmes et des égalités concernent tout le monde, il est proposé, en réunissant l'ensemble des voeux du conseil d'arrondissement :

- Que la Ville de Paris continue d'interpeller l'Assistance publique des hôpitaux de Paris afin de rétablir dans les meilleurs délais la pratique de l'IVG instrumentale à l'hôpital Tenon et d'assurer une meilleure répartition territoriale de l'offre de soins gynécologiques et obstétricaux ;
- Que la Ville de Paris interpelle le ministère de la Santé afin qu'un budget spécifique soit alloué à Tenon pour permettre le renforcement ;
- Que la Ville de Paris réaffirme son engagement en faveur du droit à l'avortement, de la santé des femmes, de l'égalité d'accès à toutes et tous aux soins publics sur l'ensemble du territoire.

Je vous remercie.

M. PLIEZ

Madame RIVIER.

Mme RIVIER

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, nous étions samedi 25 mars, un certain nombre à l'appel du collectif IVG Tenon devant l'hôpital Tenon. Ce collectif existe depuis une vingtaine d'années, je crois. C'est un collectif féministe, grâce auquel la fermeture du centre IVG Tenon a été évitée. Notre groupe voudrait avant tout leur rendre hommage, féliciter leur action et dire tout ce que nous leur devons. En effet, une fois de plus, dès qu'il s'agit de droits des femmes, les avancées ou les luttes contre les reculades se font grâce aux militantes féministes. Nous, les élus, les politiques, nous les soutenons, mais la société est toujours en première ligne.

Nous avons donc été alertés par ce collectif. Que se passe-t-il à Tenon ? Il y a un problème de manque d'effectifs, en particulier d'infirmières de bloc, ce qui fait que les IVG médicamenteuses peuvent toujours se pratiquer, mais plus les IVG instrumentales, c'est-à-dire non médicamenteuses. Les femmes concernées peuvent aller avorter dans d'autres structures, mais cela implique un délai supérieur, un obstacle, une difficulté d'accès aux soins. Et surtout la crainte, c'est que ce ne soit que le début ; on ne peut pas s'empêcher de se demander pourquoi il manque des infirmières de bloc, pourquoi est-ce là, précisément, au centre IVG, pourquoi cela touche ce centre IVG.

Tout cela se situe aussi dans un contexte que je voudrais rappeler, où aucun des premiers ministres depuis la dissolution n'est favorable à l'IVG. Ils se disent même tous non favorables à l'IVG. Il est extrêmement important de rappeler que la liberté d'avorter a été votée dans la Constitution ; de la liberté au droit, ce n'est pas tout à fait la même chose, et du droit au droit réel, c'est encore autre chose. C'est donc ce droit réel que nous voulons défendre.

Sur le reste, je m'associe évidemment à ce qui vient d'être dit ; le voeu est le même, je ne vais pas répéter ce que nous demandons. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Lauret SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. D'abord je me réjouis que nous portions ensemble ce vœu, parce que c'est la manière la plus efficace d'être utile à ce combat absolument indispensable. Je commencerai évidemment par remercier le collectif IVG Tenon, grâce auquel il y a un centre IVG aujourd'hui encore, qui a toujours mené la bagarre pour qu'il y ait des moyens, mais aussi contre les associations, les collectifs, les individualités qui veulent interdire l'IVG. Rappelons-nous que ce combat n'est pas fini : il y a le droit abstrait et le droit réel, c'est-à-dire la capacité pour les femmes de pouvoir exercer ce droit et de pouvoir disposer de leur corps. C'est une bataille féministe de premier plan. Je le dis d'autant plus que je ne suis pas une femme. Il ne faut jamais oublier que ce sont les femmes qui sont au centre de ces combats. Ce sont les femmes et les féministes qui doivent avoir la voix au chapitre, mais je me permets de soutenir ce combat et de relayer tout ce qui a été dit par mes collègues.

Évidemment, c'est dans un contexte où l'hôpital public n'a pas de moyens, c'est-à-dire, cela a été dit par Karine DUCHAUCHOI, 1 milliard en moins, sans compter tout ce qui est pris sur la santé dans le budget actuel, véritable musée des horreurs. Mais c'est toujours le même problème : l'IVG est trop souvent la variable d'ajustement quand il n'y a pas assez d'infirmières et d'infirmiers à l'hôpital. Il faut la vigilance de féministes pour alerter et organiser des rassemblements. Evidemment au sein de ce conseil nous portons ce vœu, pour que la Ville de Paris appuie de tout son poids pour que l'AP-HP réagisse, pour que le ministère de la Santé mette les moyens, et pour marquer encore une fois la nécessité d'un combat pour la liberté des femmes à disposer de leur corps et pour que ce droit à l'IVG soit un droit effectif. En effet, ce n'est pas parce que c'est inscrit dans la Constitution qu'il n'y a pas des oppositions. On le voit tous les jours, on le voit souvent dans d'autres pays, mais en France certains attendent leur heure et profiteront de la moindre occasion pour remettre en question ce droit. Souvent, quand ce droit est remis en question, c'est par manque de moyens, parce qu'on ne donne pas aux hôpitaux les moyens, parce qu'on ne donne pas aux associations les moyens. La vigilance de la Ville, évidemment, est absolument centrale dans cette histoire.

M. PLIEZ

Merci. D'autres interventions ? Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202025069 Vœu de l'exécutif relatif à l'accord entre la Poste et Temu à l'initiative des élus du Groupe communiste et citoyen et des élues s du groupe Les Ecologistes du 20^e

M. PLIEZ

Nous passons maintenant à l'examen du vœu suivant, un vœu des groupes Les Ecologistes de Paris, Communistes et citoyens, sur l'accord entre La Poste et Temu. La parole est à Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Merci, Monsieur le Maire. Nous n'avons évidemment pas le temps de tout détailler. C'est un vœu très complet, qui touche aux limites de la concurrence libre et non faussée et le principe qui a substitué la notion de service universel à nos services publics. Le financement du service postal par l'Etat est à nouveau menacé : 108 millions en moins (moins 50 millions pour le service universel, moins 44 millions pour le maillage territorial, moins 14 millions pour la presse, moins 17 millions pour l'accessibilité bancaire). Pourtant, La Poste a des résultats positifs, plus de 1,5 milliard d'euros pour le semestre 2025, mais le service public, qui est le cœur de métier de La Poste, lui, n'est pas financé et donc s'amenuise de jour en jour. L'Etat refuse donc d'abonder ces fonds. Et La Poste refuse

évidemment d'en faire son axe principal puisque désormais c'est une société anonyme, bien qu'elle soit toujours détenue à 100% par des fonds publics.

Nous venons d'apprendre que La Poste, pour gagner des marchés, vient de passer un partenariat avec Temu. Cela pose trois problèmes principaux :

- Un problème écologique et social : Temu et Shein représentent un tiers du trafic des avions-cargos à l'échelle mondiale. Cela a des conséquences dramatiques en termes de mode de production, de conditions de travail et de dumping social ;

- Un problème de sécurité : 85 à 95 % des produits vendus sur ces plateformes en ligne ne sont pas conformes aux normes de sécurité européennes, cela va jusqu'à la vente de poupées pédopornographiques par Ali express, Shein, Tému et Wish ;

- Un problème d'intérêt général. Cela détourne des ressources logistiques de La Poste vers des flux à faible valeur sociale et sature ces infrastructures au détriment du courrier et du colis national. Cela ne crée pas d'emplois, mais précarise les emplois existants et détériore les conditions de travail des postiers. Enfin, cela entraîne évidemment la fermeture de nos commerces locaux de proximité à qui on demande de respecter les normes sociales et environnementales.

Pour ces raisons, il est nécessaire de dénoncer publiquement cet accord, de demander à ce que La Poste et l'État toutes reviennent dessus, et de travailler à une taxe nationale pour que ces plateformes puissent participer à l'entretien de l'espace public qu'elles occupent.

Nous demandons donc à l'État de rompre cet accord, de faire en sorte que cela cesse et que la Poste se recentre sur ses missions de service public.

M. PLIEZ

Comme ces deux vœux ont été réunis en un seul vœu, la parole est à Antoine ALIBERT pour compléter, puisqu'il était au nom de son groupe l'auteur du second vœu.

M. ALIBERT

Merci, Monsieur le Maire. Merci beaucoup à Michel pour sa présentation. Je ne vais guère être plus long. L'essentiel a été dit. C'est un scandale. C'est un scandale écologique. C'est un scandale social. C'est un scandale éthique. C'est un scandale historique du casse d'un service public qui fonctionnait. Cela a détruit nos petits commerces. Cela sature, vous l'avez très bien dit, Michel, les réseaux de La Poste au détriment de nos commerces.

Nous étions ravis d'avoir déposé ce vœu. Très heureux de la fusion. Merci de la façon dont vous l'avez défendu. Pas grand-chose à ajouter, si ce n'est qu'effectivement, il faut vraiment que les villes se saisissent de ce genre de sujet, que l'État aussi nous aide à imposer une fiscalité sur les petits colis. J'ai cru voir au détour, juste avant ce conseil, qu'il y avait eu une annonce du gouvernement en la matière. Il était temps. Je sais que plusieurs groupes de la majorité l'ont proposé depuis de longues années à la Ville de Paris, donc nous allons peut-être enfin pouvoir, grâce à ce déblocage, avancer sur le sujet. Il est essentiel de taper ces entreprises, qu'elles soient chinoises ou d'ailleurs, y compris nationales, quand elles se comportent mal, de les taper au portefeuille pour pouvoir réorienter concrètement les moyens de production et de consommation au bénéfice de choses plus vertueuses, et surtout pour les consommateurs ; en effet, vous l'avez dit, 95 % de ce qui est vendu ne correspond pas aux normes. Nous espérons que ce vœu sera largement voté.

M. PLIEZ

Nous allons le constater tout de suite ; je vous invite à vous prononcer sur ce vœu. Excusez-moi, j'ai loupé des interventions. Nous commençons par François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Ce qui se passe en ce moment, le BHV, Temu maintenant... En même temps, La Poste s'occupe de Temu depuis son arrivée en France en 2023. Ce dont nous devons nous inquiéter, c'est que les Français continuent à acheter sur Temu, ils se sont précipités au BHV pour l'arrivée de Shein. C'est quelque chose que nous devons évidemment combattre. Je ne sais pas si c'est au niveau de la Ville.

J'entends la volonté du vœu et nous le partageons, mais nous ne le voterons pas. Nous comprenons le sens de ce que vous dites, mais c'est un débat qu'on doit avoir au niveau de nos parlementaires.

M. DIDIER

Vous ne votez jamais les nôtres ; nous ne sommes pas là pour être sympas. Nous sommes là pour faire de la politique et débattre.

C'est un débat à avoir avec nos parlementaires, notamment les parlementaires du 20^e; je regrette qu'ils ne soient pas là ce soir, et un débat à avoir au niveau européen. Comment se protéger de ces plateformes qui représentent aujourd'hui 25% des colis distribués en France ? Ce sont ces plateformes asiatiques, mais c'est aussi Amazon, qui vont à l'encontre des commerces de proximité, du Made in France et du Made in Europe.

Nous voyons bien la logique de votre vœu et nous sommes d'accord sur beaucoup de choses. Cependant, nous ne sommes pas d'accord sur tout. Je trouve que nos parlementaires, et notamment nos parlementaires européens, ne nous défendent pas assez sur le sujet.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. Monsieur François-Marie DIDIER, je comprends votre gêne, vous n'allez pas voter contre le libéralisme... Oui, c'est le problème, c'est le marché omniscient, tout ça. La réalité, c'est que personne ici, je pense, ne veut faire la morale aux consommateurs et aux consommatrices. Je pense que ce n'est pas ça dont il est question. Ce que nous montrons du doigt, c'est la logique mise en avant par la direction du BHV, c'est la logique de fonctionnement hyper capitaliste, logique d'exploitation totale, hyper consommation ; c'est le pire de la fast fashion, c'est l'hyper fast fashion. Cette logique détruit des emplois. Cela n'a pas été dit, mais elle détruit des emplois dans le textile depuis des années, elle détruit des emplois dans les commerces d'habillement depuis des années, et quand elle crée des emplois, ce sont des emplois précaires.

Il est dramatique que La Poste, détenue à 100 % par le public, se fasse le relais de Temu et de Shein. Il me semble que la Ville a son mot à dire, parce que nous sommes dans une logique de plateformisation de la vie et que nous devons prendre nos responsabilités en tant que Ville ; à l'Etat de prendre les siennes. Apparemment, la mobilisation autour du BHV et la pédocriminalité, avec les poupées, les ont obligés à réagir, mais je pense qu'il faut continuer à appuyer ; ce vœu est utile.

C'est parce que des gens manifestent dans la rue, c'est parce des gens parlent sur les plateaux télé, c'est parce que des vœux sont votés, que nous pourrons faire bouger les choses. Nous n'allons pas attendre la bonne volonté d'un gouvernement dont nous n'attendons à peu près rien, et quand on en attend quelque chose, c'est plutôt le pire que le meilleur.

M. PLIEZ

Je ne vois plus de mains levées ; je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202025070 Vœu de l'exécutif sur proposition du groupe Les Écologistes Paris 20 relatif au soutien de l'expérimentation TZCLD

M. PLIEZ

Nous passons à l'examen du vœu 060, un vœu du groupe Les Ecologistes de Paris relatif au soutien de l'expérimentation Territoire zéro chômeur, qui a fait l'objet de légers amendements et est devenu un vœu de l'exécutif. La parole pour présenter ce vœu est à Madame Claire GOFFAUX-ESPEJO.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Merci Monsieur le Maire. Le chômage de longue durée reste une réalité difficile, que ce soit économiquement et psychologiquement, frappant souvent les plus isolés et les moins qualifiés. En France, au troisième trimestre 2024, 2,2 millions de personnes étaient inscrites à France Travail depuis plus d'un an et près de 800 000 personnes depuis plus de trois ans. À l'échelle européenne, ce sont 13 millions de personnes qui sont concernées par ce type de chômage.

Le dispositif Territoires zéro chômeur longue durée, TZCLD, lancé en 2016, vise à éradiquer le chômage de longue durée en créant des emplois durables adaptés aux besoins locaux via des entreprises à but d'emploi qui embauchent en CDI à temps choisi des personnes privées de l'emploi durablement.

Sur 83 territoires à travers la France entière, 9 976 personnes durablement privées d'emploi ont pu faire valoir leur droit à l'emploi. Parmi elles, 6 291 sont dorénavant sorties du chômage de longue durée, dont 4 090 salariés d'entreprises à but d'emploi. À Paris, dans le 20^e arrondissement, nous avons tenté le projet qui a été lancé par la mairie et la Fondation de l'Armée du Salut sur le territoire Fougères-Le Vau. Cela a permis la création de la Compagnie du 20^e, une entreprise à but d'emploi, passée de 14 salariés à 57 aujourd'hui, dont 49 anciens chômeurs de longue durée, tous maintenant en CDI.

Le droit à l'emploi est un levier puissant contre la pauvreté. Il crée de l'activité économique de proximité, soutient la transition écologique et renforce les liens sociaux.

Les résultats du dispositif sont très encourageants et ils inspirent désormais l'Europe, l'ONU, l'OIT et l'OCDE. Pourtant, le contexte politique et financier national menace l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Des réductions budgétaires importantes sont prévues et il va manquer 19,8 millions d'euros au projet de loi de finances tel qu'il est aujourd'hui présenté pour continuer à payer les personnes inscrites dans le dispositif.

Il manque également une loi dont l'étude avait pourtant démarré avant l'été pour empêcher la mort du dispositif au 30 juin 2026. Il est par ailleurs ironique que dans le cadre de la lutte contre le chômage, ce modèle français, avec des résultats inspirant pays et organismes européens et mondiaux, subisse de telles coupes.

L'objet de ce vœu vise précisément à demander au gouvernement de revenir sur les coupes budgétaires prévues dans le projet de loi de finances 2026 afin de pouvoir continuer à soutenir les personnes en voie d'insertion professionnelle. C'est pourquoi nous vous invitons à voter ce vœu.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Michel ROGER était inscrit.

M. ROGER

Je voudrais d'abord remercier nos collègues écologistes qui sont à l'initiative de ce vœu, qui met en valeur tout le travail réalisé dans le cadre de l'expérimentation Territoires zéro chômeur longue durée, qui rappelle que nous sommes sur une expérimentation et que des mesures législatives sont nécessaires pour la pérennité de ce dispositif. La Compagnie du 20^e est née de la volonté et de l'énergie d'acteurs associatifs et institutionnels de concrétiser le droit à l'emploi. C'est un projet que l'équipe municipale porte depuis le début de la mandature. Reconnue par le Fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée en mars 2023, la Compagnie du 20^e est devenue une entreprise à but d'emploi. Son objectif est de créer des emplois qui sont des fonctions supplémentaires. Cela veut dire qu'ils ne viennent pas en concurrence avec d'autres emplois déjà existants.

L'activité de la Compagnie du 20^e est organisée en trois pôles :

- Un pôle cohésion sociale avec par exemple le Café des Liens pour l'entraide intergénérationnelle. C'est aussi la mise en place d'opérations de médiation avec une grande efficacité. Je vais citer un exemple au niveau de la voirie. Nous avions un chantier organisé en plusieurs phases d'une longueur de 1800 mètres linéaires. Vu l'ampleur du chantier, nous avons voulu avoir avec le concessionnaire des moyens de communication qui sortaient des traditionnelles lettres d'information aux riverains. La

Compagnie du 20^e nous a accompagnés en mettant en place des opérations de médiation : stands sur les marchés, sur les lieux de vie se situant à proximité du chantier pour expliquer l'organisation du chantier, son calendrier et ce que cela allait apporter à chacun. Cela a permis de mieux faire comprendre l'utilité de ce chantier et une meilleure acceptation des travaux par les riverains ;

- Un deuxième pôle axé sur la transition écologique, avec entre autres la création d'une ressourcerie et d'un atelier de couture, et à noter la création d'une marque, la même Baker ;

- Troisième pôle, le développement territorial, avec l'ouverture de la Maison du 20^e, pour mettre en valeur la richesse artisanale et culturelle du 20^e. Il y a également la mission d'information et d'orientation des touristes au cimetière du Père-Lachaise, sans oublier le tiers-lieu « Tout est là » et sa cantine solidaire. Ce sont donc au moins 8 lieux d'activité qui ont été créés et qui sont animés par 49 salariés anciens chômeurs longue durée. C'est une expérimentation riche d'expériences, d'énergie. C'est un capital, ou plutôt un bien commun, qui doit être préservé et entretenu. D'ailleurs, la Compagnie du 20^e en a bien conscience et participe également, depuis sa création, à la pérennisation du cadre expérimental et à sa généralisation. Cela passe par des interventions de la Compagnie pour porter le plaidoyer à l'échelle parisienne nationale européenne.

A noter la venue du commissaire européen à l'emploi le 30 mai 2024. Cette visite est une preuve de la réussite et du rayonnement de la Compagnie du 20^e.

Je vais terminer en rappelant que le soutien à la Compagnie du 20^e peut se faire en participant aux mobilisations, comme cela a été le cas le 24 octobre 2024. Plus de 1 000 personnes venues des 64 territoires se sont rassemblées pour obtenir l'inscription au projet de loi de finances 2024 des moyens supplémentaires nécessaires à l'expérimentation. Nous étions quelques élus du 20^e à avoir accompagné les salariés de la Compagnie du 20^e, dont Karine qui porte le projet depuis le début, Maxime, Annie et moi-même.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. L'expérimentation Territoires zéro chômeur longue durée, c'est d'abord une belle idée. C'est une idée qui marche, et malheureusement, si on ne fait rien, tout cela va se terminer en juin 2026. Evidemment, il y a une urgence. Il y a une urgence à alerter députés, sénateurs, gouvernement, tout ce que la France compte de décisionnaires et de gens de bonne volonté, pour dire que ce n'est pas possible d'enterrer ces expérimentations. Ce n'est pas possible de voir des entreprises à but d'emploi dans le 20^e cesser d'exister. Je pense qu'il ne faut pas s'y résoudre. Je remercie celles et ceux qui ont porté le vœu, les Ecologistes notamment, et je suis ravi que ce soit un vœu repris par l'exécutif parce qu'il faut faire feu de tout bois, si je puis me permettre. Il y a effectivement cette idée très forte que nul n'est inemployable. C'est d'autant plus important dans une période où on voit qu'il y a énormément de chômeurs longue durée, que cela ne va pas s'arranger et qu'une logique vise à désigner le chômeur comme responsable de son sort, comme responsable de tous les maux de la société. C'est le « cassos », c'est celui qui nous tire vers le bas. Une bataille idéologique est à mener, une bataille concrète est à mener pour montrer qu'en fait cela ne coûte pas si cher, on peut partir des gens, on peut partir des territoires et on peut faire en sorte de créer du lien social. Il ne s'agit pas uniquement de créer de l'emploi. Là, ce sont 57 emplois, dont 49 anciens chômeurs de longue durée, sur un territoire, ce n'est pas rien. Mais c'est aussi du lien social qui est construit sur un territoire. Ce sont des équipes qui croient en cette idée. Ce sont des gens qui réapprennent à prendre confiance en eux, à sortir de chez eux, des gens qui parfois ont abandonné, se sont dit qu'ils ne servaient à rien, qu'ils étaient des poids pour cette société, et qui aujourd'hui se disent : « en fait je peux être utile ». Il n'est pas possible de laisser mourir cette belle idée. Merci pour ce vœu, et j'espère qu'on ne va pas laisser ces belles expérimentations se terminer. Cela doit être pérennisé, ce qui a été développé là est de l'utopie concrète et ce n'est pas si souvent que nous avons l'occasion de réaliser de si beaux projets. Avec la belle équipe que nous avons dans le 20^e, ce serait dommage que tout s'arrête là.

M. PLIEZ

Je peux passer la parole à la porteuse de cette utopie concrète, Madame EKON.

Mme EKON

Je préfère parler d'utopie réaliste. Merci à toutes et à tous. Je suis ravie, c'est comme ça que je nous aime. Je suis ravie de toutes ces interventions en faveur du droit à l'emploi, et merci, Claire d'avoir été à l'initiative de ce vœu, de cette proposition de soutien à Territoires zéro chômeur de longue durée.

En tant qu'élu à l'emploi, j'ai eu l'honneur, avec Maxime SAUVAGE, de porter cette expérimentation de longue durée pour le 20^e arrondissement. Aujourd'hui, nous parlons d'un enjeu qui dépasse les chiffres. Il s'agit de la dignité de 800 000 personnes privées d'emplois depuis plus de trois ans sur le territoire français, souvent isolées, invisibles, mais dont le potentiel est immense. Nous le voyons d'ailleurs en rencontrant les bénéficiaires de cette expérimentation dans le 20^e arrondissement.

Je parlais d'utopie, effectivement, le projet TZCLD est une utopie réaliste, c'est une réalité qui change concrètement des vies, ici même dans notre arrondissement. La Compagnie du 20^e en est la preuve. En deux ans, elle a créé, cela a été rappelé, 57 emplois en CDI, dont 49 pour des chômeurs de longue durée : des métiers utiles, ancrés dans le territoire, un café pour nos aînés, un tiers-lieu culturel, un espace de répit parental, dans un quartier où les familles monoparentales sont extrêmement nombreuses, avec notamment à leur tête des femmes isolées. Ces activités répondent à des besoins concrets, tout en recréant du lien social, bien sûr. C'est ce que j'appelle l'innovation sociale : un cercle vertueux où l'emploi rime avec inclusion et solidarité. Pourtant, ce modèle salué en Europe est aujourd'hui menacé. Ça a été rappelé, les coupes budgétaires prévues dans le projet de loi de finances 2026 risquent de supprimer des dizaines et des dizaines d'emplois, ne serait-ce qu'à Paris, et de fragiliser les entreprises à but d'emploi, qui commencent à peine à respirer.

Comment accepter que des personnes enfin sorties de la précarité voient leur avenir remis en question par un arbitrage comptable ? La Ville de Paris a pris ses responsabilités. Elle maintient sa subvention malgré un contexte budgétaire tendu, mais l'État doit faire de même. Nous ne pouvons pas laisser tomber celles et ceux, qui, après des années de galère, ont enfin retrouvé un sens à leur quotidien.

Ce vœu est un appel à la mobilisation, un appel à dire aux parlementaires de ne pas laisser tomber les territoires qui innovent. Aujourd'hui même, des acteurs parisiens du droit à l'emploi se sont rassemblés pour interroger nos élus nationaux. Je pense que nous devons les soutenir et j'appelle toute cette Assemblée à voter ce vœu à l'unanimité. Merci.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202025071 Vœu relatif au projet de baisse du budget des APL et de suppression des APL aux étudiants étrangers extracommunautaires non boursier

M. PLIEZ

Nous passons au vœu suivant. C'est le vœu 61, un vœu du groupe Les Ecologistes de Paris relatif au projet de suppression des APL aux étudiants étrangers. Il a fait l'objet de légers amendements et est devenu le vœu de l'exécutif. Je me propose d'en dire un mot, parce que ce vœu est avant tout l'expression de notre indignation ; indignation face à un projet de loi de finances qui prévoit une coupe de 600 millions d'euros sur les APL. Une mesure qui, si elle était votée en l'état, priverait des centaines de milliers de personnes d'une revalorisation essentielle, au moment même où le taux de pauvreté atteint un record depuis plus de 30 ans. Et cela, alors que le pays traverse une crise du logement sans précédent. Oui, plutôt que de faire contribuer les plus riches, le gouvernement choisit de sacrifier les aides sociales, un choix politique clair, mais profondément injuste. L'indignité atteint son comble avec le projet de suppression des APL pour les étudiants étrangers non communautaires et non boursiers. Excusez-moi, mais c'est la première étape vers la préférence nationale pour les aides

sociales, et une nouvelle stigmatisation de celles et de ceux qui choisissent la France pour étudier. Alors oui, ces mesures sont une menace directe pour notre pacte social et républicain et nous devons tout faire pour qu'elles ne soient jamais adoptées. C'est pourquoi je vous invite avec gravité, mais aussi avec détermination, à voter ce vœu.

Madame RIVIER.

Mme RIVIER

Merci, Monsieur le Maire. En effet, le projet de loi de finances initiale porté par le gouvernement Lecornu II et la minorité présidentielle s'attaque une fois de plus aux plus précaires, alors même qu'ils refusent de taxer les plus riches, et que certains milliardaires font clairement sécession sociale : après avoir profité de toutes les infrastructures publiques, de tous les services publics, ils refusent tout simplement de participer à l'effort collectif. C'est purement et simplement de la sécession sociale, assumée sans la moindre vergogne.

Je vais être brève, parce que vous avez dit l'essentiel, Monsieur le Maire, mais pour nous, la suppression des APL pour les étudiants étrangers n'est pas la première étape de la préférence nationale. C'est la préférence nationale, et c'est l'application du programme du Rassemblement national. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, pour une mesure qui n'est même pas chiffrée. Cela montre bien que c'est une mesure qui serait (puisque fort heureusement elle n'est pas encore votée) purement idéologique, avec le signal absolument délétère, pour ne pas dire plus et pour rester correct, que cela nous envoie.

Quelques chiffres. Il faut se rappeler quand même que deux étudiants sur trois à Paris n'ont pas les moyens de se nourrir. Parmi ces deux étudiants sur trois, les étudiants étrangers sont surreprésentés. Nous le voyons bien dans le 20^e, où nous avons cette merveilleuse association Linky, qui fait un travail remarquable de distribution alimentaire et qui n'a pas un budget suffisant pour subvenir à tous les besoins, pendant que les plus riches refusent de contribuer à l'effort national. Nous voyons, quand nous passons dans le quartier, des files extrêmement longues d'étudiants et d'étudiantes qui viennent chercher de quoi se nourrir. C'est à pleurer, mais c'est surtout à lutter, pour que cette mesure ne soit jamais adoptée.

Le tout se situe dans un contexte – c'est vraiment ironique, et cela nous montre bien la perversité actuellement au pouvoir – d'un dispositif qui s'appelle Bienvenue en France. Ce dispositif a augmenté les droits d'inscription pour les étudiantes et étudiants étrangers, non européens (puisque évidemment dans le cadre de l'Union Européenne on ne peut pas faire n'importe quoi), et a instauré des droits différenciés selon l'origine nationale. Donc c'est « Bienvenue en France », mais pas pour tout le monde et à un certain prix.

Je vais terminer en disant que dans le cadre du dispositif Bienvenue en France, on a tenté d'instaurer le dépôt d'une caution assurant le retour dans leur pays des étudiants étrangers ; parce qu'il ne faudrait quand même pas qu'ils restent chez nous et qu'ils viennent enrichir notre pays, qui manque de qualifications dans un certain nombre de domaines !

Ce vœu vise à interpeller le gouvernement et les parlementaires pour leur demander de renoncer à ces coupes budgétaires et de soutenir les associations et les acteurs du logement qui s'opposent au vote de ces mesures, puisque cela concerne aussi le gel des APL, cela va porter aussi atteinte au logement social alors que nous sommes en crise de logement.

M. PLIEZ

Merci, Monsieur EPARA, puis Monsieur SOREL.

M. EPARA

Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de compléter ce que vous avez dit, vous et Madame RIVIER, en ajoutant deux choses. On parle de 100 à 200 euros de moins pour les étudiants étrangers, ce qui causera des difficultés d'accès au logement très démultipliées. On parle de 300 000 étudiants, sachant que ce n'est que le dixième qui bénéficie d'une bourse sur des critères sociaux, et qui échapperont donc à cette régression sans précédent. Car les conditions d'accès aux APL pour les étudiants étrangers sont extrêmement restrictives. Il faut être domicilié en France depuis au moins deux ans, avoir une carte de séjour ou un statut de réfugié et attester d'un foyer fiscal de

rattachement. Cette suppression entraînerait des conséquences dramatiques sur leur trajectoire : abandon d'études, précarité renforcée, être sans-abri. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter que leur vie soit une variable d'ajustement budgétaire. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur SOREL, puis Monsieur JALLAMION.

M. SOREL

Merci Monsieur le Maire. C'est encore une preuve que ce budget est un magasin des horreurs et que ce gouvernement n'est pas un gouvernement que l'on peut soutenir quand on est de gauche. Cela a été dit, deux étudiants sur trois ont des difficultés pour s'alimenter. Il ne s'agit pas simplement la question des APL, c'est le ciblage des étudiants étrangers, ce qui est clairement un appel du pied au RN, pour qu'il puisse signer en bas de page, pour sauver le gouvernement et pour dire : « Vous voyez, on fait quand même le taf ». Evidemment, c'est du copier-coller, évidemment, ce n'est pas un premier pas, c'est clairement de la préférence nationale.

Effectivement, quand on est dans cette situation, il faut faire ce qu'on peut faire, c'est-à-dire s'opposer par des vœux, par des manifestations, par la solidarité concrète. Cela veut dire aussi que la Ville doit être attentive à cette question de l'aide alimentaire et au devenir de tous ces étudiants qui seront peut-être privés de leurs APL. Cela veut dire aussi que s'il y a une unanimité de la gauche dans ce conseil pour voter ce vœu, il faudra aussi une unanimité à l'Assemblée pour faire tomber ce gouvernement s'il s'entête, puisque je vois dans les attendus qu'il faut interroger le gouvernement et les parlementaires pour lui demander de renoncer. Je pense que nous sommes un certain nombre à lui demander de renoncer, mais parfois ils n'écoutent pas. Dans ce cas-là, que faire ? Je vous le demande.

M. PLIEZ

La vérité sortira de cette salle. Michel JALLAMION.

M. JALLAMION

Le Groupe communiste tient évidemment à dire sa révolte face à cette situation, double révolte, vis-à-vis des étudiants étrangers, puisque cela a été dit, ce sont 315 000 étudiants qui sont menacés, puisque seuls à 2 à 3 % sont boursiers. Le gel des APL concernera tout le monde. On parlait tout à l'heure du droit à l'IVG, qui doit être un droit réel. Le droit au logement, lui, n'est hélas pas un droit réel, puisque 4 millions de personnes sont mal logées, et 15 millions de personnes sont dans une situation de fragilité.

Si ces personnes ne touchent pas les APL, cela va créer des tensions sociales énormes. Ces chiffres sont appelés à progresser du fait de la spéculation immobilière. La Ville de Paris s'honore à lutter contre la spéculation immobilière qui entraîne la précarité de ces foyers, précarité énergétique et précarité de logements parce que les loyers sont trop élevés. Pour 5,7 millions de personnes, ils atteignent 35 % de leur revenu ; il nous faut donc lutter contre le gel des APL globales et contre cette loi de préférence nationale qu'il faut absolument empêcher vis-à-vis des étudiants.

Je reviens sur ce qu'avait dit Madame RIVIER. C'est assez curieux de voir un gouvernement qui recogne chaque fois à faire participer au budget de la nation les grandes fortunes. Par contre, dès qu'il s'agit de taper sur des pauvres, fussent-ils étrangers, c'est mieux. À ce moment-là, évidemment, on frappe de toutes ses forces et on se moque des conséquences sociales et économiques ; en effet, une nouvelle fois, les collectivités territoriales vont devoir trouver une solution pour ces centaines de milliers d'étudiants et ces millions de personnes qui vont être touchées par le gel des APL.

M. PLIEZ

Je ne vois plus de mains se lever, donc je vais vous inviter à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202025062 Voeu du groupe Les Écologistes de Paris 20 et du Groupe Communiste et citoyen relatif à l'encadrement strict, à la régulation et à la lutte contre la spéculation immobilière due au co-living à Paris, et à la situation du 40 rue des Montibœufs dans le 20^e arrondissement. Co-signature du groupe Communiste et Citoyen du 20^e arrondissement

M. PLIEZ

Je vous informe qu'il nous reste quatre vœux à examiner. Le prochain est un vœu du groupe Les Ecologistes de Paris relatif à l'encadrement strict, à la régulation et à la lutte contre la spéculation immobilière due au co-living à Paris et à la situation du 40 rue des Montibœufs dans le 20^e arrondissement. Il a fait l'objet d'une co-signature par le groupe communiste et citoyen. La parole est à Monsieur ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci aux camarades communistes d'avoir accepté de cosigner ce vœu, dans la continuité d'une délibération qu'ils ont déposée au dernier Conseil de Paris et qui a été votée à l'unanimité sur la proposition des groupes de la majorité. Nous les remercions d'avoir mis en lumière ce phénomène dit du co-living qui montait depuis plusieurs années, observé depuis quelques mois et qui fait l'objet d'un débat d'actualité et de première mesure prise par notre collectivité pour lutter contre ce phénomène. Ce phénomène, c'est quoi ? C'est concrètement le dernier phénomène à la mode des rapaces de l'immobilier à Paris qui vont continuer à spéculer sur le moindre mètre carré privé et essayer de sortir une partie de logement décent de la régulation et du droit des locataires. Notre majorité, notre ville, depuis longtemps, s'est battue sur le phénomène Airbnb qui a énormément provoqué de dégâts sur le parc locatif ; le co-living est le nouvel Airbnb, tout simplement, voire le Airbnb en pire, puisque concrètement, il s'agit de redécouper des logements pour en faire d'autres, d'un standard encore moindre qu'un logement attendu, là où d'habitude, Airbnb, qui n'est pas du tout un modèle vertueux par ailleurs, avait tendance à garder les logements, mais changeait la durée de localisation et le profil des personnes qui y étaient.

Pourquoi avons-nous mis le sujet sur la table ? Parce que le Groupe écologiste a été alerté d'une opération qui documentait ce phénomène ; nous nous sommes dit qu'il fallait le mettre sur la table, à la fois pour valoriser le travail du Conseil de Paris à l'initiative des Ecologistes et montrer concrètement que cela avait des implications dans notre arrondissement.

Cela concerne l'adresse citée dans ce vœu, le 40 rue Montibœufs. Je vais expliquer et je laisserai peut-être les camarades communistes s'exprimer sur les attendus de notre vœu commun s'ils le souhaitent. Un opérateur, Cohabs, a investi plusieurs millions d'euros de rachats d'immeubles du 20^e entre 2021 et 2023. C'était la période où les prix baissaient, en période de Covid. Il était censé réaliser à cette adresse la création de 12 logements. Finalement, il a produit 19 studios sur la même surface ; des studios de 9 m², loués à plus de 1 000 euros par mois, souvent dépourvus de cuisine et/ou de salle d'eau et de salle de bain. C'est vraiment le minimum syndical. Certains diront que ce minimum syndical permet de loger des étudiants, mais il faut trouver d'autres modèles et il faut surtout interdire ces pratiques de co-living, d'autant plus que cette opération a été faite sans changement de destination, sans permis de construire, refusé à deux reprises.

Enfin, il faut quand même noter qu'à la suite de cette opération, cet immeuble a été revendu, avec un beau petit pactole dans les poches du propriétaire à la fin, avec une plus-value de 26 %.

Nous voulions donc alerter.

Je vais peut-être laisser Jacques BAUDRIER continuer l'exposé de ce vœu commun ; en tout cas il me semblait important d'en parler ce soir.

M. PLIEZ

La parole est donc à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Excellent vœu, évidemment, que notre groupe co-signe, et très bonne suggestion du Groupe Ecologiste. Nous avons voté à l'unanimité, une délibération qui est claire : zéro co-living. Zéro, c'est zéro.

Nous avons mené pendant dix ans la bataille contre les Airbnb illégaux, nous avons voté une loi qui nous permet de gagner maintenant 100 % de nos procès ; plus de 3 millions d'euros d'amendes ont été votés. Cela va sans doute augmenter et atteindre les 5 millions d'ici la fin de l'année. Nous devons mener maintenant la chasse au co-living par tous les moyens possibles. Plusieurs sénateurs, Ian BROSSAT, Antoinette GUHL et d'autres ont fait des propositions de loi au Sénat et à l'Assemblée nationale. Nous devons faire la chasse à tous les projets qui peuvent s'implanter, comme par exemple au 40 rue des Montiboeufs.

Les opérateurs de co-living sont prévenus. Nous allons arriver avec nos inspecteurs. Ils sont rodés, d'une efficacité hors pair. Nous avons les meilleurs juristes de la place, donc nous allons évidemment nous intéresser à leur cas.

Nous venons d'avoir connaissance d'un arbitrage ; un immeuble pouvait être transformé soit en 438 chambres de co-living, soit en 438 logements sociaux étudiants, eh bien, le score est 438-0 en faveur du logement social étudiant.

M. PLIEZ

Si je n'ai pas d'autres mains qui se lèvent, je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202025063 Vœu du groupe Les Écologistes de Paris 20 relatif à la modulation des loyers de la RIVP pour les ateliers de la Manufacture de Belleville

M. PLIEZ

Je vous propose de passer à l'examen du vœu suivant. C'est un vœu des Ecologistes de Paris 20^e, relatif à la modulation des loyers de la RIVP pour les ateliers de la Manufacture de Belleville.

M. ALIBERT

La plupart d'entre vous connaissent le sujet ; c'est un magnifique sujet, c'est un magnifique projet, c'est l'histoire d'une lutte à Belleville qui a été portée à l'époque où un sujet était arrivé sur la façon de mieux produire à Paris, de reproduire à Paris avec de l'artisanat local. C'était au milieu des années 2010. Par ailleurs, il y avait cette métallerie qui était en difficulté et où immédiatement autour de collectifs du conseil de quartier Belleville, il y a eu une volonté de sauver cet espace de production et de changer complètement le cours de ce qui était là encore un projet de prédatation immobilière, en tout cas de production de logements privés, à la place de ce lieu historique de production artisanale. Un collectif s'est donc mobilisé, a pris son bâton de pèlerin, a fait le tour des bureaux, des cadres politiques de l'époque dans l'arrondissement, à la Ville de Paris, et a réussi à faire tourner le projet pour y maintenir un lieu de production artisanale et des ateliers d'artistes à Belleville. Nous sommes nombreux à être allés à l'inauguration il y a une quinzaine de jours ; quand nous y sommes allés, les porteurs historiques du projet s'inquiétaient. Ils étaient très reconnaissants de l'engagement de la Ville de Paris, de la RIVP, des élus du 20^e, d'avoir pu permettre à ce projet d'avvenir. Au passage, c'est quand même un exemple qui montre que la Ville, quand elle le souhaite, arrive à associer des collectifs tout au long d'un projet, de la définition du projet jusqu'à la sélection finale des acteurs de ce projet, ce que nous n'avons pas forcément réussi à faire, nous, sur d'autres projets au cours de cette mandature. Là, que se passe-t-il ? La situation, c'est que sur la vingtaine d'ateliers d'artisans disponibles, un premier jury en a déjà attribué la moitié. Sur la moitié restante, il y a eu certes des réponses à l'appel pour sélectionner les artisans qui rentreront dans les derniers projets, mais nous avons été alertés sur le fait que certains artisans qui avaient été pressentis pour faire un équilibre parmi ces 20 ateliers d'artistes n'avaient pas concouru parce que les loyers, contrairement à ce qui avait été anticipé par les porteurs de projets et annoncé par la RIVP, étaient plus élevés qu'attendu. Nous nous sommes donc dit que ce vœu, qui rappelle une histoire, une lutte, pourrait permettre d'y

mettre un point final heureux, après ce qu'on pourrait qualifier de conte de fées moderne pour défendre l'artisanat dans un quartier populaire à Belleville, en permettant d'avoir un débat budgétaire, et que le 20^e prenne une expression pour encourager la Ville de Paris à voir ce qu'elle peut donner comme subvention à la RIVP pour bien finir toute cette histoire dans l'intérêt du projet originel.

M. PLIEZ

Monsieur SALACHAS.

M. SALACHAS

Merci. Nous nous félicitons de l'intérêt de ce projet pour les habitants, que constitue l'arrivée de la manufacture de Belleville, et ce que cela veut dire de combat de la part des habitants. C'est un projet qui revient de très loin, et nous pouvons saluer la grande qualité de sa réalisation.

Cependant, afin d'objectiver notre positionnement, je me suis livré à une étude rapide des 22 espaces commerciaux actuellement proposés dans le 20^e sur Paris Commerce. Bien souvent, ces locaux ne rivalisent pas en qualité avec ceux de la manufacture de Belleville.

De cette étude très rapide, il en ressort un prix moyen de 280 euros hors taxes, hors charges le mètre carré par an, alors que ce qui est proposé dans le cadre de la manufacture de Belleville est 210 euros hors taxes, hors charges, le mètre carré par an. Cela fait une différence de 25 %.

Par ailleurs, la manufacture de Belleville n'est pas un équipement municipal. Ses ateliers d'artisanat d'art sont par nature commerciaux et ne relèvent pas du domaine d'intérêt général de l'ESS. Nous constatons que le résultat favorable obtenu pour ces tarifs de location est proche de ceux qui sont attribués aux associations sur le 20^e.

Pour arriver à ce résultat de loyer, la Direction des affaires économiques de la Mairie de Paris a subventionné l'opération à la hauteur de 3,6 millions et la RIVP a financé le projet à hauteur de 2,5 millions. Par ailleurs, depuis 2017, la politique de l'État sous-financie les logements sociaux et a conduit les bailleurs sociaux à prioriser la stabilité des loyers d'habitation. En conséquence, les marges de manœuvre de négociation des loyers commerciaux par les bailleurs ont été drastiquement réduites. Enfin, ces locaux ne font pas l'objet de pas de porte ; c'est favorable pour les locataires.

Il nous semble que pour toutes ces raisons, la Ville de Paris est allée au bout de ses engagements en termes de loyers, rendus ainsi très accessibles.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu.

M. PLIEZ

Monsieur GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci Jean-Baptiste pour ton intervention parce que cela me permet de rappeler quelques éléments par rapport au projet. Manifestement, il y a une incompréhension. Trois points montrent en quoi il y a une incompréhension sur le projet et sur la demande. La première, c'est que ce n'est pas un espace commercial, c'est un espace de production, c'est un espace de travail. C'est un espace qui n'est pas du tout lié à l'action du tertiaire, mais à de l'industriel, et qui donc nécessite donc des coûts fixes d'investissement beaucoup plus importants que du tertiaire, où il faut seulement un ordinateur et un téléphone. Par ailleurs, cela demande pas mal de fluides, du gaz, de l'électricité, de la chaleur ; les coûts de production sont donc bien plus importants que dans du tertiaire. C'est pour cela qu'à la question du loyer, il faut rajouter tous les éléments qui rentrent dans la production des biens.

La deuxième chose, c'est le fait de parler d'artisanat d'art. Justement, ce que nous ne voulons pas, c'est que seul l'artisanat d'art soit concerné par ce type d'activité. Parce que nous savons qu'eux ont affaire à un potentiel de vente beaucoup plus important, à des chiffres d'affaires beaucoup plus importants. Or, plus le chiffre d'affaires est important, plus on peut payer des loyers élevés.

Peut-être que tu es venu, mais que tu n'as pas discuté avec des gens qui étaient en train de présenter ce qu'ils produisent, il leur faut du temps avant d'avoir un chiffre d'affaires, il leur faut du temps avant

de se lancer. On parle bien de modulation. Il y a aussi une incompréhension sur la notion de baisse du loyer. Ce n'est pas forcément une baisse du loyer pour tout le monde. C'est une modulation du loyer en fonction du chiffre d'affaires. Après, c'est à déterminer. La manière de présenter les choses est floue. Il est écrit : « Travailler de concert avec la RIVP et la DDE pour trouver une solution financière pérenne », c'est-à-dire trouver quelque chose qui permette d'assurer le lancement de jeunes artisans. Parce que justement, la difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est que ceux qui peuvent accéder à ce type d'atelier sont uniquement des gens qui sont déjà bien installés ou des gens qui sont sur des choses assez élitistes, de l'orfèvrerie, par exemple, ce qui ne demande pas beaucoup d'espace, et génère beaucoup de chiffres d'affaires. Certains font par exemple de la tapisserie, il faut du temps avant de générer du chiffre d'affaires. C'est donc pour permettre à ces personnes d'avoir une activité pérenne. La pérennisation d'une activité industrielle prend du temps, ce n'est pas comme le tertiaire, ce n'est pas comme la publicité, ce n'est pas comme l'informatique. Cela demande un minimum de temps, c'est pour cette raison que nous avons proposé cela.

Bien sûr, ce voeu est perfectible ; j'en ai discuté avec Nicolas BONNET-OULALDJ, afin d'améliorer cela, mais l'idée n'est pas de favoriser certains par rapport à d'autres acteurs, c'est de permettre à des jeunes artisans de pouvoir se lancer dans l'activité.

Dernier élément : ne pas confondre l'investissement avec le fonctionnement. Bien sûr, comme pour beaucoup d'activités, la Ville participe à des subventions d'investissement pour permettre la construction la RIVP aussi, mais c'est surtout sur du fonctionnement qu'une aide est nécessaire.

M. PLIEZ

Carine EKON.

Mme EKON

Merci, chers collègues, pour vos interventions sur ce voeu, que je comprends parfaitement, puisque je comprends l'intention qui anime ce voeu : soutenir l'artisanat et préserver l'esprit de la manufacture de Belleville, et en tant qu'adjointe à l'artisanat, c'est mon combat au quotidien. Mais aujourd'hui, je dois vous dire que pour moi, ce voeu, bien que bienveillant, n'est pas une solution, mais une impasse. Bien sûr, la manufacture de Belleville est un projet exceptionnel, né d'une mobilisation collective et porté par une volonté politique forte de Afaf GABELOTAUD dans un premier temps, de moi-même, de Nicolas BONNET-OULALDJ, et du Maire du 20^e.

Grâce à un investissement de 12,4 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros de subventions publiques, nous avons transformé ce lieu en un lieu vivant où des artisans peuvent exercer leur métier dans des conditions dignes et accessibles. Le loyer est fixé à 210 euros hors charge et hors taxe par an, loyer parmi les plus bas de Paris.

Ceux qui candidatent à l'appel à manifestation d'intérêt de la RIVP concernant cette manufacture ont accès au loyer. Pourtant, ce projet a dû faire face à des défis économiques majeurs. La hausse des taux d'intérêt a pesé lourdement sur son équilibre, avec un taux de rentabilité de seulement 2,4 % sur 60 ans, ce qui est vraiment modique par rapport à ce qui se pratique. Malgré cela, la RIVP a maintenu son engagement en acceptant une trésorerie déficitaire pendant 10 ans. Nous avons déjà fait le maximum et je crois que David BELLIARD, qui est de votre groupe politique, en tant que président de la RIVP, s'il y avait ne serait-ce qu'un levier à actionner, l'aurait actionné depuis un moment, puisqu'en effet, cela fait des années qu'on parle des loyers de ces locaux artisanaux.

Ce voeu, évidemment, propose une modulation supplémentaire des loyers, mais comme je viens de le dire, aucune marge de manœuvre n'existe et il existe déjà des leviers. Jérôme, tu parlais d'outils à disposition des jeunes artisans qui veulent prétendre à un local dans cette manufacture, mais dans la commission d'attribution, on parle déjà de cela. On parle de progressivité du loyer en fonction du chiffre d'affaires. On parle aussi de baux dérogatoires. On parle de beaucoup de choses qui peuvent aussi faciliter cette entrée dans cette manufacture de Belleville.

Enfin, nous avons d'autres projets pour promouvoir et permettre l'accessibilité des locaux artisanaux à des jeunes artisans ; la cité Bonnier entame sa commercialisation et a un loyer bien moindre ayant bénéficié de l'Arc de l'innovation. Nous faisons donc déjà beaucoup de choses déjà en faveur de l'artisanat, et je suis navrée de vous dire que nous allons voter contre ce voeu. Merci.

M. PLIEZ

Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci de me redonner la parole. Je pense que le sujet n'est pas David BELLIARD, président de la RIVP. Vous l'avez dit vous-même, Karine, la RIVP, sa présidence, son conseil d'administration ont déjà fait beaucoup pour ce projet. Avec 2 % de rentabilité, en continuant à le porter sur 70 ans, je pense que ce qui devait être fait par la RIVP a été fait, sans que ce ne soit au détriment des loyers. En effet, le cœur d'activité de nos bailleurs sociaux est de permettre des logements, et nous savons qu'aujourd'hui, chaque augmentation du prix des logements, notamment de la Ville de Paris, est un sujet politiquement inflammable, dans une situation où l'État est en train de déstructurer toutes les solidarités nationales. Nous, Ecologistes, pensons que c'est à la Ville de débattre sur les efforts qu'elle pourrait faire pour octroyer des subventions supplémentaires à la RIVP, afin que celle-ci puisse ensuite équilibrer. Je pense donc qu'il n'est pas utile de renvoyer la responsabilité sur une présidence d'une couleur politique, d'un bailleur social, de-ci, de-là ; à mon avis, c'est plutôt un débat de majorité qu'il faut avoir au sein de la Ville de Paris.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Je vous invite à voter sur ce vœu.

Avant de clore le débat, nous allons attendre le pouvoir de Madame EL AARAJE ; je vous rappelle qu'en cas d'ex aequo, c'est ma voix qui est prépondérante. C'est le règlement intérieur.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

L'intérêt, ce n'est pas que le vœu soit rejeté ou accepté, c'est que nous ayons eu ce débat.

Excusez-moi ! Vous voulez que je fasse une interruption de séance ? Vous avez l'air fatigués, j'entends des conversations partout. Vous me le dites ; je peux arrêter la séance pendant un quart d'heure et on peut reprendre après.

Je vous ai donné les résultats des votes. D'accord ? En cas d'ex aequo, et c'est le cas, c'est ma voix qui est prépondérante, donc le vœu est rejeté. Et je vous remercie du débat.

Nous passons au débat suivant. Je vous invite à lire le règlement intérieur si vous avez un sujet avec ça.

V202025064 Voeu du groupe Les Écologistes de Paris 20 relatif au rétablissement et au renforcement du Dispositif Lycéen pour garantir le droit à l'instruction des jeunes isolés par la Ville de Paris : tel qu'amendé

M. PLIEZ

Ce vœu vous est présenté par Antoine ALIBERT.

M. ALIBERT

C'est un sujet assez grave, nous en avons souvent parlé, qui arrive toujours quand il est tard et que nous sommes fatigués. Nous avions eu ce débat l'été dernier ; au-delà de toute la situation de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés, mineurs isolés, en recours, pas en recours, qui est un sujet prépondérant sur lequel le 20^e arrondissement fait beaucoup, et la Ville avance (ce n'est pas moi qui dirais le contraire), l'objet de ce vœu est de demander à la Ville d'aller encore plus loin. Nous avions déjà déposé un vœu qui avait été voté par notre conseil il y a plus d'un an, à l'initiative des Ecologistes. Nous avons pensé qu'il était important de remettre le sujet sur la table pour s'assurer qu'en cette période de trêve hivernale où des débats budgétaires arrivent à nouveau, la Ville vienne compléter les

50 % d'un vieux dispositif magnifique, qui prévoyait pour des jeunes à la rue, isolés, et scolarisés dans des lycées de la Ville de Paris, de pouvoir être hébergés pour continuer à suivre leurs études dans de bonnes conditions. Ce dispositif était mené avec des associations telles qu'Aurore, que le maire connaît bien, Urgence lycée, ou l'association Droit à l'école. Nous proposons que la Ville vienne compléter les 50 % de crédit que l'État a retiré à ce dispositif, pour que ce dernier puisse être relancé. Bien, il y a d'autres dispositions supplémentaires que vous connaissez (la présomption de minorité, l'accompagnement des jeunes...), mais nous avons pensé qu'il était important de remettre ce sujet sur la table ce soir. Merci de votre écoute.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, je suis d'accord avec ce vœu que j'aurais pu écrire, et je remercie les Ecologistes de l'avoir écrit et déposé. J'ai envie de commencer par la lecture de ce qu'a écrit le 16 octobre le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies sur la question des mineurs non accompagnés en France, qui explique d'ailleurs le problème. Il parle donc de ces mineurs non accompagnés, qu'il considère avant tout comme des enfants ayant besoin de soins et de protection, et explique que ceux-ci sont contraints de survivre dans la rue, dans les parcs, dans des camps de fortune improvisés, sans nourriture ni eau potable en quantité suffisante, et sans soins de santé ni éducation. Il ajoute que ces enfants courrent un risque élevé d'être exposés à la traite, aux abus, à la maltraitance et aux violences policières, toutes choses que nous connaissons déjà évidemment à Paris ; les experts adressent à la France plusieurs recommandations, dont celle « d'accorder le bénéfice du doute quant au statut de mineur (la présomption de minorité) et l'obligation d'assurer un hébergement, une alimentation pour tous ceux qui se déclarent enfants migrants non accompagnés, afin qu'aucun enfant, y compris ceux qui attendent une décision en appel, ne soit contraint de vivre dans un camp informel ou dans la rue ».

J'ai préféré lire pour compléter le vœu, qui est très utile, parce qu'il permet de reprendre ce dispositif qui avait été arrêté avec le désengagement de l'État, et demande que la Ville s'engage sur ce dispositif. Quand l'État renonce sur une question aussi essentielle que des mineurs à la rue, il faut que la Ville assume ses responsabilités.

Je suis ravi que le débat soit mis sur la table et j'espère que ce sera voté à l'unanimité, puisque la droite est partie.

M. PLIEZ

D'autres prises de parole ? Quelques mots quand même pour donner la position du groupe PEC. La présence des jeunes à la rue est une réalité évidemment inacceptable. Aucun jeune ne devrait être livré à lui-même sans accompagnement, sans école ni formation. Je crois que c'est un impératif moral, humain, républicain. Nous devons collectivement leur tendre la main. Alors à mon tour, je vais rappeler que la première responsabilité en la matière incombe à l'État. En vertu du droit actuel, c'est bien à l'État qu'il revient d'héberger, d'accompagner ces jeunes, y compris pendant la période du recours sur leur minorité. Or, force est de constater que cette responsabilité n'est pas assumée. J'aurais aimé pouvoir m'appuyer sur quelqu'un qui était encore présent dans cette salle pour passer le message à une ministre qui, visiblement, a oublié que c'était d'abord l'État le responsable, mais la personne n'étant plus là, je vais le dire un petit peu dans le vide.

Parce que non seulement l'État, Antoine l'a rappelé, a refusé les propositions de cofinancement formulées par la Ville pour ce public, mais il s'est également désengagé de ce dispositif d'hébergement des lycéens porté par Aurore et Urgence Jeunes, ce qui est proprement scandaleux. La Ville agit, et je voudrais rassurer Laurent SOREL : on n'agit jamais assez, nous sommes bien d'accord, mais elle agit avec détermination et responsabilité. Ce sont près de 1 000 personnes qui sont hébergées dans des dispositifs municipaux aujourd'hui, dont environ 200 jeunes qui devraient être pris en charge par l'État. Et nous allons plus loin, puisque la Ville a décidé de relancer ce fameux dispositif Urgence lycéens, avec pour objectif la création d'une centaine de nouvelles places dédiées à

ces jeunes en grande précarité. Et je veux ici saluer l'effort. Une recherche active de sites d'accueil est en cours.

Pour revenir au 20^e, et là, je crois que nous serons tous d'accord, nous prenons toute notre part dans l'effort. Depuis septembre, un nouveau centre de 54 places est ouvert dans le sud de l'arrondissement, principalement dédié à des jeunes femmes particulièrement vulnérables, avec quelques places garçons, dont ces garçons que nous croisons régulièrement dans l'arrondissement depuis quelque temps. Par ailleurs, actuellement, le gymnase Le Vau, merci Epara, est mobilisé pour l'accueil de familles. J'y étais ce matin et c'est vrai que si les gymnases ne me conviennent pas, en voyant les familles et les enfants se lever, je me disais que c'était même mieux que la rue.

La Ville ne reste pas spectateur, le 20^e non plus. Nous sommes au travail, dans l'action, aux côtés des associations et des habitants.

Je trouve que le vœu n'apporte pas d'éléments nouveaux (nous avons déjà eu un débat), mais nous le voterons, par respect pour la gravité du sujet, pour affirmer une fois encore notre engagement sans faille envers ces jeunes, et plus globalement les publics sans domicile.

Annie.

Mme GAFFORELLI

Évidemment, nous allons voter ce vœu. Je voulais vous dire que les jeunes du quartier Fougères organisent demain soir avec les jeunes hébergés à Le Vau, une soirée au centre Mahalia Jackson. Vous êtes toutes et tous cordialement invités. C'est à partir de 19h, rue Léon Frapier.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à voter. Je pense que nous aurons peut-être l'unanimité, Monsieur SOREL, pour les raisons que vous avez évoquées.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V202025073 Vœu de l'exécutif relatif à la révision du réseau d'éducation prioritaire et au classement en REP et REP + de plusieurs écoles du 20^e

M. PLIEZ

Le dernier vœu de la soirée a fait l'objet d'un retrait au bénéfice d'un vœu unitaire de l'exécutif, de l'ensemble des membres qui restent encore présents dans cette salle. Au départ, c'était un vœu des Ecologistes et de Laurent SOREL. La parole est à Antoine ALIBERT, puis à Laurent SOREL, puis à ceux qui le veulent.

M. ALIBERT

Je vais laisser la parole à Anne BAUDONNE.

Mme BAUDONNE

Merci, Monsieur le Maire. Tout le monde est fatigué, je vais essayer d'être rapide et efficace. Ce soir, deux vœux ont été proposés pour demander la requalification de certaines écoles et collèges de l'arrondissement en REP et en REP+. C'est bien normal, puisqu'en tant que conseillères et conseillers, nous nous devons d'être les porte-parole des habitants suite aux alertes de la part des parents et des représentants de parents, mais aussi des enseignants mobilisés. Déjà les deux années précédentes, lors de nos mobilisations contre les fermetures de classes, plusieurs écoles demandaient à obtenir cette qualification.

Je rappelle que, sur les 74 écoles de l'arrondissement, 48, soit 65 %, des écoles, et 6 de nos collèges, soit 50 %, sont déjà classés en REP. Aujourd'hui, 5 écoles et 1 collège sont classés en REP+. Ces chiffres révèlent les besoins des élèves de notre arrondissement.

Avec la forte augmentation des enfants qui bénéficient d'un accompagnement en MDPH, la volonté d'inclusion des enfants en situation de handicap que nous soutenons, comme l'a rappelé ma camarade Karine DUCHAUCHOI précédemment à l'occasion de l'évocation de la délibération DAE 197, qui démontre notre engagement dans ce sens, les élèves et les enseignants doivent pouvoir bénéficier des meilleures conditions d'enseignement.

L'Education nationale n'a pas revu cette carte des REP+, depuis 2014 ou 2016, selon les dires de Madame la rectrice, Madame BENETTI, qui nous a fait l'honneur de venir nous rendre visite et à qui nous avons parlé de cette situation. Pourtant, la réalité des difficultés économiques grandissantes de nos élèves et de leurs familles devrait permettre que nos écoles bénéficient de ces moyens.

De plus, récemment, juste avant les vacances de la Toussaint, une action publique a été organisée par une des écoles citées dans les deux vœux, l'école du 236 Belleville, pour demander son classement en REP. Nous avons été un certain nombre d'élus à venir les soutenir. Les représentants de cette école se battent tout simplement pour une reconnaissance des difficultés, car avec un IPS très bas de 93, cela place cette école parmi les 10 % des écoles parisiennes recevant le plus d'élèves issus de milieux défavorisés. Mais plutôt que d'individualiser les luttes de chaque école, nous avons réussi, et j'en suis fort heureuse, à nous unir et à proposer ce vœu collectif de l'exécutif pour défendre les écoles des portes du 20^e, comme les écoles Maryse Hilsz, Pierre Foncin, Mouraud, afin qu'elles obtiennent un classement en REP+, et que l'école 236 Belleville et le Collège Gambetta obtiennent un classement en REP.

Je vous invite donc toutes et tous à voter ce vœu.

M. PLIEZ

Monsieur SOREL.

M. SOREL

Très rapidement, parce qu'Anne BAUDONNE a tout dit. C'est très bien, en effet, de regrouper tout cela et c'est très bien qu'on ne mette pas les écoles en concurrence. Effectivement, le 236 rue de Belleville a fait une très belle action, mais il y a beaucoup d'autres écoles : Maryse Hilsz, portée par le vœu des écolos, le collège Gambetta, qui est le collège d'une de mes filles. Plutôt que de rentrer dans la logique du rectorat qui est de mettre les écoles en concurrence (ceux qui font les plus belles actions auront peut-être droit à un petit bonus), on met tout le monde ensemble, on défend toutes les écoles ensemble et on fait en sorte justement qu'on puisse défendre l'école publique à Paris, parce que sinon d'ici quelques années, le privé sera majoritaire. Nous défendons l'école publique parce que c'est l'école qui permet la réussite de toutes et tous. En tout cas, c'est cette promesse que porte l'école publique.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Nous avons découvert hier, avec Anne, un chiffre qui nous a un peu rassurés : seulement 14 % des élèves de l'arrondissement entrant en sixième vont vers le privé. C'est toujours trop, selon nous, mais nous avons été un peu surpris, dans le bon sens. Il faut continuer.

Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu unitaire, qui est le dernier vœu de la soirée. Mais nous nous revoyons bientôt, je vous rassure : le 4 décembre.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Je vous propose, avant que vous partiez, que nous remercions par applaudissement notre prestataire Pierre, Damien, Esmeralda, Victor et Bettina, qui pour les services ont assuré le back-office.

Applaudissements